

LE PATRIOTE

*Méfiez-vous
de l'homme
nu qui vous
propose
sa chemise.*

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

200 Frs

15^e année

Denis Sassou N'Gusso à France 24

« **TOUT EST PERMIS ICI QUAND IL S'AGIT DE SALIR LES AUTORITÉS D'AFRIQUE** »

En marge des travaux du sommet sur le nouveau pacte financier mondial qui s'est tenu à Paris en France du 22 au 23 juin dernier, le président Denis Sassou N'Gusso a accordé une interview à la chaîne de télévision France 24. Au cours de cet entretien, le chef de l'Etat a répondu sans détours à toutes les questions y compris celles qui s'avéraient embarrassantes. Il a donné sa position sur le renoncement ou pas de l'énergie fossile et dessiné les contours du sommet des trois grands bassins forestiers tropicaux qui se déroulera en octobre 2023 à Brazzaville. Le président de la République a également annoncé qu'il n'exclut pas la mesure de grâce à la faveur de Jean Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa. Il a évoqué en outre, le problème des biens mal acquis et de sa succession. Nous publions l'intégralité de cet entretien à la page 3.



Questions orales avec débats au Sénat

**PIERRE NGOLO
ENCOURAGE LE
GOUVERNEMENT
À TENIR SES
ENGAGEMENTS**

5



Sécurité

**DÉLIMITATION DE LA
FRONTIÈRE COMMUNE
ENTRE LA RDC ET LA
RÉPUBLIQUE DU CONGO**

8

**LA BEAC EN GUERRE
CONTRE L'INFLATION**

Le deuxième Comité politique monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) qui se tient trimestriellement, a fait des projections macroéconomiques au double plan national et international. Tenu le 26 juin 2023, les experts ont indiqué que malgré les indices qui témoignent d'une amélioration perceptible, la prudence reste de mise, en raison de la persistance des aléas conjoncturels internationaux à fort impact sur les marchés financiers.

9



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° F-002-AON-MATIER-CAB-CGMP/23

Dans le cadre de l'exécution de son budget, volet investissement exercice 2023, **le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier** entend acquérir « **des super structures de pont sur la rivière Loko, Axe Ombélé-Obanga-Ollombo, dans le département de la Cuvette** ».

1. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :

- **Un pont de type Bailey, de 45,72 mètres de long et 4,20 mètres de large.**

2. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Cellule de gestion des marchés publics du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres, du **lundi au vendredi de 09 heures à 14 heures 30 minutes**, à l'adresse ci-après mentionnée.

Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, Ex Immeuble du Plan, Place de la République, ex Rond-point CCF, 1^{er} étage, Porte n° 11 – Tél : 06 663 34 71 / 05 538 40 60.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse ci-dessus mentionnée contre paiement en espèces non remboursable de **150.000 francs CFA**.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **31 juillet 2023 à 13 heures 30 minutes, heure locale**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents le **31 juillet 2023 à 14 heures 30 minutes, heure locale, dans la Salle d'ouverture des plis du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, Place de la République, Rond-point CCF, 1^{er} étage, porte 114.**

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de **trois millions (3.000.000) francs CFA sous forme de caution bancaire ou chèque certifié**.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

**Le Directeur du Cabinet du Ministre d'Etat
Zacharie MOKEMO**

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° F-003-AON-MATIER-CAB-CGMP/23

Dans le cadre de l'exécution de son budget, volet investissement exercice 2023, **le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier** entend acquérir « **des super structures de pont sur la rivière Mégné, Axe Owando-Ngoko-Kenvouomo, dans le département de la Cuvette** ».

1. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :

- **Un pont de type Bailey, de 54 mètres de long et 4,20 mètres de large.**

2. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Cellule de gestion des marchés publics du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres, du **lundi au vendredi de 09 heures à 14 heures 30 minutes**, à l'adresse ci-après mentionnée.

Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, Ex Immeuble du Plan, Place de la République, ex Rond-point CCF, 1^{er} étage, Porte n° 11 – Tél : 06 663 34 71 / 05 538 40 60.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse ci-dessus mentionnée contre paiement en espèces non remboursable de **150.000 francs CFA**.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **31 juillet 2023 à 13 heures 30 minutes, heure locale**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents le **31 juillet 2023 à 14 heures 30 minutes, heure locale, dans la Salle d'ouverture des plis du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, Place de la République, Rond-point CCF, 1^{er} étage, porte 114.**

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de **trois millions (3.000.000) francs CFA sous forme de caution bancaire ou chèque certifié**.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

**Le Directeur du Cabinet du Ministre d'Etat
Zacharie MOKEMO**

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° F-004-AON-MATIER-CAB-CGMP/23

Dans le cadre de l'exécution de son budget, volet investissement exercice 2023, **le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier** entend acquérir « **des super structures de pont sur la rivière Louvila à Moukéké, Axe Dolisie-Kimongo-Londéla-Kayes, dans le département du Niari** ».

1. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :

- **Un pont de type Bailey, de 40 mètres de long et 4,20 mètres de large.**

2. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Cellule de gestion des marchés publics du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres, du **lundi au vendredi de 09 heures à 14 heures 30 minutes**, à l'adresse ci-après mentionnée.

Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, Ex Immeuble du Plan, Place de la République, ex Rond-point CCF, 1^{er} étage, Porte n° 11 – Tél : 06 663 34 71 / 05 538 40 60.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse ci-dessus mentionnée contre paiement en espèces non remboursable de **150.000 francs CFA**.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **31 juillet 2023 à 13 heures 30 minutes, heure locale**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents le **31 juillet 2023 à 14 heures 30 minutes, heure locale, dans la Salle d'ouverture des plis du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, Place de la République, Rond-point CCF, 1^{er} étage, porte 114.**

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de **trois millions (3.000.000) francs CFA sous forme de caution bancaire ou chèque certifié**.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

**Le Directeur du Cabinet du Ministre d'Etat
Zacharie MOKEMO**

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° Tx-041-AON-MATIER-CAB-CGMP/23

1- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement, exercice 2023, des fonds propres afin de financer les travaux « **d'achèvement du pont sur la rivière Mpoukou, dans le département de la Lékoumou** ».

2. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Amené et repli du matériel ; - Travaux préparatoires ;
- Terrassement et ouvrage d'art ; - Travaux d'évaluation ;
- Travaux de montage et de restauration des structures.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Cellule de gestion des marchés publics du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres, du **lundi au vendredi de 10 heures à 14 heures 30 minutes**, à l'adresse ci-après mentionnée.

Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, Ex Immeuble du Plan, Place de la République, ex Rond-point CCF, 1^{er} étage, Porte n° 11 – Tél : 06 663 34 71 / 05 538 40 60.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse ci-dessus mentionnée contre paiement en espèces non remboursable de **600.000 francs CFA**.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **27 juillet 2023 à 14 heures 30 minutes, heure locale**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents le 27 juillet 2023 à 14 heures 30 minutes, heure locale, dans la Salle des appels d'offres du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, Place de la République, Rond-point CCF, 1^{er} étage, porte 114.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de cinq millions (5.000.000) francs CFA sous forme de caution bancaire ou chèque certifié.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

**Le Directeur du Cabinet du Ministre d'Etat
Zacharie MOKEMO**

Denis Sassou N'Gusso à France 24

« TOUT EST PERMIS ICI QUAND IL S'AGIT DE SALIR LES AUTORITÉS D'AFRIQUE »

En marge des travaux du sommet sur le nouveau pacte financier mondial qui s'est tenu à Paris en France du 22 au 23 juin dernier, le président Denis Sassou N'Gusso a accordé une interview à la chaîne de télévision France 24. Au cours de cet entretien, le chef de l'Etat a répondu sans détours à toutes les questions y compris celles qui s'avéraient embarrassantes. Il a donné sa position sur le renoncement ou pas de l'énergie fossile et dessiné les contours du sommet des trois grands bassins forestiers tropicaux qui se déroulera en octobre 2023 à Brazzaville. Le président de la République a également annoncé qu'il n'exclut pas la mesure de grâce à la faveur de Jean Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa. Il a évoqué en outre, le problème des biens mal acquis et de sa succession. Nous publions ci-dessous l'intégralité de cet entretien.

France 24 : vous avez assisté à Paris au sommet pour un nouveau pacte financier mondial. Son but était de lutter à la fois contre la pauvreté et le réchauffement climatique. On demande aux africains de renoncer aux énergies fossiles. Est-ce que ces propos sont ils acceptables ?

Président Denis Sassou N'Gusso : je pense que non, parce que nous observons que quelques pays développés et industrialisés ont décidé de recourir au charbon par exemple. Et on n'en parle pas. Oui, il y a des énergies fossiles qui ont leurs effets sur le climat. Mais dire que les pays africains devraient brutalement renoncer au pétrole par exemple, je crois que cela est excessif. Cela devra être envisagé de manière globale dans le monde et progressivement, s'il y a des énergies de substitution telles que l'hydroélectricité, l'électricité éolienne et solaire et si la recherche progresse dans cette direction, pourquoi pas ? Mais nous observons malheureusement que les pays pollueurs ont décidé de recourir à nouveau au charbon. C'est tout ce que je peux faire comme commentaire.

France 24 : vous allez accueillir fin octobre à Brazzaville un sommet sur les trois bassins avec vos pairs africains mais aussi avec le président du Brésil Lula et peut-être aussi avec le président Macron. Attendez-vous aux résultats concrets et opérationnels de ce sommet ?

Président DSN : Sûrement, parce qu'il faut que les dirigeants des trois grands bassins forestiers tropicaux : l'Amazonie, le Bornéo Mékong et le bassin du Congo élaborent une stratégie commune. Naturellement, il s'agira de protéger la forêt pour le bien de l'humanité. Il s'agira aussi d'obtenir des contreparties du reste du monde pour le développement des pays qui protègent ce bien commun. Je crois que ce sera un

moment stratégique important. Hier, j'ai eu plusieurs heures d'entretien avec le président Lula ; nous avons déjà contacté le président de l'Indonésie. Je pense qu'avant la fin de cette année, plus précisément en octobre, nous allons tenir à Brazzaville, ce sommet des trois bassins forestiers tropicaux les plus importants au monde.

France24 : Vous êtes beaucoup investi dans la recherche de la paix en Libye. Vous êtes à la tête de la médiation de l'Union Africaine depuis 10 ans. Est-ce que là aussi vous êtes pessimiste ou est-ce que vous pensez que de manière objective on peut imaginer des élections générales justes et transparentes en Libye avant la fin de l'année ?

Le président DSN : je ne peux pas me prononcer. Cette question devrait plutôt être posée aux libyens eux-mêmes. Comme la conférence de réconciliation, nous pensons aussi que ce sont les libyens qui devraient jouer les rôles principaux dans l'intérêt de leur pays. Nous ne faisons que les accompagner dans cet exercice difficile. Nous restons optimistes.

France 24 : Je vais en venir à votre pays. Depuis des années, les ONG critiquent la situation des droits de l'homme au Congo. Je vais vous poser la question sur les deux personnalités qui sont en prison depuis des années : le général Jean Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa qui ont été condamnés à vingt ans de prison. Est-ce que vous pourriez imaginer au nom de l'apaisement et au nom de la réconciliation nationale une mesure de grâce présidentielle ?

Président DSN : vous parlez de l'apaisement comme s'il y avait une tension au Congo. Il n'y a aucune tension. Vous parlez de ces deux officiers qui ont été jugés. Ils étaient même trois. Le général Dabira avait été jugé dans les mêmes condi-



tions et condamné à cinq ans de prison. Il a terminé son temps de détention et a été libéré. Je peux dire qu'il se pourrait qu'il soit ici en France ou au Maroc pour des soins. Il est libre. Vous parlez de prisonniers politiques, il n'y a pas de prisonniers politiques au Congo. Les délits pour lesquels ces deux officiers ont été jugés, sont connus et ils purgent leurs peines. Pourquoi, il n'y aura pas de grâce ? Il se pourrait qu'un jour le président décide. Je n'ai pas dit qu'il n'y aura pas de grâce. Mais continuer de proclamer que ces officiers sont des prisonniers politiques est simplement abusif. Si on devait regarder les dossiers des uns et des autres en profondeur, il ferait bien des vagues y compris au plan diplomatique. Je n'en dis pas plus !

France 24 : Justement, quelque chose a fait des vagues, il y a quelques mois à propos du pétrole. Le quotidien français Libération en janvier dernier, publiait une enquête sur la société Orion Oil qui, d'après le journal, aurait détourné des fonds au profit de votre clan. Dans le viseur de la justice française Lucien Ibata qui a été mis en examen pour blanchiment et corruption. Quelle est votre réaction ?

Président DSN : les médias français sont habitués à ce genre d'agression. Toutes les affaires du Congo sont jugées en France par

la justice française, par les médias français. Et jamais, il n'y a eu de commission rogatoire au Congo ; jamais de partie civile au Congo. C'est la France à travers sa justice et ses médias qui gèrent les affaires du Congo. Nous observons cela avec beaucoup de calme. Je ne fais pas d'autres commentaires.

France 24 : vous ne voulez pas rejeter ces accusations. Vous estimez donc qu'il s'agit d'un complot ?

Président DSN : ce n'est pas le premier. Toute cette agitation se fait ici en France, tantôt par la justice, tantôt par les médias. Un jour on comprendra des buts qui sont poursuivis par ces allégations.

France24 : Voulez-vous parler de déstabilisation ?

Président DSN : Je ne dis pas cela.

France 24 : il y a toujours l'affaire des biens mal acquis. En septembre dernier, un hôtel particulier près d'ici à Paris, attribué à votre fils a été saisi. Est-ce que vous avez l'impression que cette investigation ne s'arrêtera jamais et pourra toucher votre fils qui sera mis en examen ?

Président DSN : tous les coups sont permis ici. Vous savez, hier j'étais dans mon appartement situé au 19 avenue Rapp, au 2^{ème} étage. J'ai vécu là pendant mon exil de deux ans en France. J'ai reçu mes

amis français, même des journalistes dans cet appartement de deux chambres. Mais les caméras de vos confrères ont été déployées sur l'avenue Rapp pour filmer l'immeuble et proclamer que : voici l'hôtel particulier du président du Congo. Donc tout est permis ici, quand il s'agit de salir les autorités d'Afrique. On est à l'excès.

France 24 : Parlant de votre fils, certains pensent que vous souhaitez l'adouber comme votre successeur ?

Président DSN : c'est vous qui le dites. Certains, c'est lesquels ? C'est toujours vous de la presse. Je n'ai jamais fait de déclaration de ce genre. Personne au Congo non plus ne l'a faite, peut-être à Paris et nulle part ailleurs.

France24 : en attendant la Constitution que vous avez fait modifier vous permet de vous représenter en 2026.

Président DSN : Vous l'avez lu ?

France 24 : ce que j'ai lu, vous avez le droit de vous représenter.

Le président DSN : vous la comprenez bien.

France 24 : est-ce que vous comptez vous représenter une nouvelle fois à la présidentielle. ?

Le président DSN : cette question n'est pas à l'ordre du jour. J'ai beaucoup de travail dans mon pays à propos de mon mandat qui est pratiquement à sa moitié. J'ai encore le temps.

France24 : vous pouvez dire, je pars à la retraite quoiqu'il arrive ?

Le président DSN : je ne vois pas l'intérêt de ces déclarations maintenant.

Interview transcrite Par Alexandre Ôgnègné

Sommet de Paris

LES PRÉSIDENTS DENIS SASSOU N'GUESSO, CYRIL RAMAPHOSA ET LUIZ INÁCIO LULA DA SILVA DÉNONCENT L'HYPOCRISIE DES PAYS RICHES

Le sommet en vue d'un nouveau pacte du système financier mondial qui vient de se tenir à Paris sera marqué dans l'histoire des relations entre pays riches et pays pauvres. Non en raison de son éclat inhérent à une affluence remarquable tant des acteurs étatiques que privés ayant fait le déplacement de la capitale française, tant s'en faut ! Mais du fait que la langue de bois qui a toujours caractérisé le discours des leaders africains dans ce genre de rencontres a été abandonnée au vestiaire par certains d'entre eux. Particulièrement, les présidents Cyril Ramaphosa de l'Afrique du Sud et Denis Sassou N'Guesso du Congo et Luiz Inácio Lula da Silva du Brésil.

Dans leurs interventions à ce sommet, ils ne sont pas allés par quatre chemins pour dénoncer l'hypocrisie des pays riches. Ce, en mettant en exergue le hiatus qui a toujours existé entre leurs promesses mirobolantes faites lors de ces sommets et la réalité sur le terrain. Intervenant lors du panel devant plancher sur le thème Nouvelle méthode ; les partenariats pour une croissance verte, le chef d'Etat, Denis Sassou N'Guesso, n'a pas pris des gants pour rappeler à l'assistance les manquements des pays riches. Des promesses faites sur le financement du climat depuis la 15^{ème} Conférence des Parties (COP) aucune n'a pu être réalisée à ce jour, a laissé entendre le chef de l'Etat.

Des annonces non suivies d'effets

Au nombre de ces engagements, figure celui pris en 2009 et portant sur un versement annuel de 100 milliards

de dollars, soit 91 milliards euros en faveur des pays pauvres. Pourtant à la COP 26, tenue le 2 novembre 2021, ces mêmes pays riches, auteurs de ces engagements, font le constat amer qu'aucune avancée n'a été enregistrée du point de vue de la réalisation de cet engagement. Mais ils n'en ont que cure d'autant que de nouveaux engagements sont pris au sortir de cette COP. Une promesse est prise de l'ordre de 1,5 milliard de dollars pour protéger les forêts, les tourbières et autres réserves de carbone. Le bassin du Congo n'a pas été omis lors de cette COP 26. Une enveloppe de 12 milliards de dollars lui a été promise. Et depuis, beaucoup d'eau a coulé sous le pont. Aucun billet vert n'est venu de ces pays riches à cet effet. En tant que pays forestier dans le bassin du Congo et les efforts fournis pour préserver le patrimoine mondial de 220 hectares de forêt protégée, avec une réserve conséquente en carbone, tourbières et

mangrove, le pays ne trouve aucune compensation financière auprès des partenaires pour service rendu à l'humanité. Ces propos sont du président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

Les pays pauvres, victimes des effets de serre

Ces attentes des pays pauvres ne sont nullement fantaisistes encore moins la sollicitation d'une quelconque aumône. Elles sont foncièrement fondées dans la mesure où la responsabilité de ces pays dans le déclenchement du processus du réchauffement climatique est pratiquement nulle. Cependant, ce sont eux, paradoxalement, qui pâtissent le plus de conséquences de ce processus. Les sécheresses agressives que connaissent certaines régions du continent sont l'expression de ces conséquences. Les zones où la principale activité est l'élevage, la situation est pour le moins dramatique.

Manquant d'eau, des cheptels entiers disparaissent à vue d'œil, laissant des éleveurs et leurs familles dans une misère indescrivable. La sécheresse n'est pas la seule conséquence que subissent les africains du fait du réchauffement climatique. Il y a également les érosions provoquées par des pluies diluviennes que connaissent les zones tropicales depuis les perturbations du phénomène naturel de l'effet de serre.

Les pays riches à l'origine du réchauffement

Les doutes sur l'origine du réchauffement climatique qui affecte l'environnement, ne se pose plus. Des scientifiques de tous horizons se sont accordés pour reconnaître que cette origine n'est pas le fait d'une évolution normale du monde. Elle est plutôt l'œuvre du mode de croissance économique des pays développés qui repose sur la combustion des énergies fossiles, notamment le charbon, le pétrole. Cette combustion a provoqué l'augmentation du taux de dioxyde de carbone de l'atmosphère. Des scientifiques sérieux affirment même que chaque fois que le PIB des pays riches croît, il s'en suit une augmentation parallèle du taux de dioxyde de carbone de l'atmosphère. Ce qui explique l'évolution

irréversible du réchauffement du climat depuis le début de l'ère industrielle. On arrive ainsi à la conclusion que ce sont les pays riches qui sont les auteurs de l'augmentation de la température de la terre. Mais la mauvaise foi de ces pays est manifeste quand ils exigent des pays pauvres des efforts en vue de limiter les émissions des gaz à effet de serre. Dans ce sens, ils demandent à ces pays en proie à un endettement lourd d'abandonner l'exploitation de leurs gisements pétroliers. Ce, alors même que le pétrole constitue leur principale source de revenus. Ajouter aux engagements qui ne sont jamais tenus, ces interdictions à exploiter les sources de revenus apparaissent comme une volonté d'étouffer les pays pauvres. En tout cas, la volonté de les réduire en pays mendiants est manifeste. Dans ces conditions, on ne peut qu'applaudir chaudement le langage de vérité tenu par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso au sommet de Paris. Ce langage a le don de rappeler aux pays riches, s'ils l'oubliaient, que les temps où les pays pauvres leur déroulaient le tapis, béatement est à jamais révolu.

Laurent Lepossi

Action sociale

VALIDATION DES DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES

Les experts nationaux et internationaux se sont réunis le mardi 27 juin à Brazzaville, pour la validation de la politique nationale d'action sociale et de son plan. En effet, ces documents programmatiques validés prennent en compte les problématiques actuelles de protection sociale. La cérémonie a été patronnée par la ministre en charge des affaires sociales et de l'action humanitaire, Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa, en présence des autres membres du gouvernement ainsi que de quelques organisations internationales.

A en croire la ministre Irène Marie-Cécile Mboukou Kimbatsa, les différentes actions planifiées dans le Plan national d'action sociale permettront au gouvernement de mettre en place un socle minimum de protection et ce, conformément au Plan national de développement 2022-2026. Ainsi, « l'adoption du Plan national d'action sociale et son plan d'action témoigne de l'engagement du gouverne-

ment à améliorer le bien-être des congolais à travers un système adéquat et performant de protection sociale non contributive », a expliqué la ministre en charge des affaires sociales.

Toutes les parties prenantes ont apporté leurs pierres à l'édifice. Il s'agit entre autres, des partenaires techniques et financiers, notamment l'Agence française de développement (AFD) et l'Expertise France ainsi que les



organisations de la société civile et les bénéficiaires qui ont travaillé dans une approche inclusive. Il s'agit d'une synergie permettant d'éviter les dysfonctionnements dans la mise en œuvre du Plan national d'action sociale en répondant avec efficacité aux divers défis sociaux auxquels le pays fait face. Pour sa part, le directeur de

l'AFD Maurizio Cascioli, a réitéré l'engagement de sa structure à accompagner le Congo dans la mise en œuvre des actions contenues dans ce plan, aux côtés des autres partenaires. De son côté, Mamadou Mbaye, représentant du programme alimentaire mondial (PAM), a expliqué l'engagement de cette structure à appuyer les

efforts du gouvernement dans le secteur du social. « Nous voulons saluer et féliciter Madame la Ministre des affaires sociales pour la qualité des documents mis en avant. Le PAM s'accorde ainsi sur la volonté du Congo à étendre la protection sociale ».

D.M.M.

Questions orales avec débats au Sénat

PIERRE NGOLO ENCOURAGE LE GOUVERNEMENT À TENIR SES ENGAGEMENTS

Les membres du gouvernement conduits par le premier ministre Anatole Collinet Makosso, étaient le vendredi 30 juin 2023 face aux sénateurs. A la faveur de la séance de questions orales avec débats, dirigée naturellement par le président du Sénat Pierre Ngolo, l'exécutif a apporté des réponses aux préoccupations des sénateurs.

Au total, neuf membres du gouvernement ont répondu aux préoccupations des huit sénateurs portant sur des questions d'intérêt général, tels que l'eau, l'électricité, la délivrance des passeports CEMAC, la pénurie du carburant à la pompe, la violence urbaine et en milieu scolaire, le statut des élus locaux et la protection de l'environnement. Au cours de cette séance, la dernière du genre de la troisième législature, les différents ministres qui se sont succédés à la tribune, ont édifié les sénateurs sur les différentes politiques de leurs départements ministériels respectifs.

Ouvrant le bal, le premier ministre Anatole Collinet Makosso a répondu à deux questions relatives au phénomène « bébé-noir » qui ne cesse de prendre des proportions inquiétantes à Brazzaville et Pointe-Noire. Il a également éclairé la lanterne des sénateurs sur l'occupation anarchique du domaine public. Répondant aux sénateurs sur les mécanismes mis en œuvre pour remédier à l'insécurité orchestrée par les bébés-noirs, le premier ministre a affirmé que le gouvernement a mis en place des services de police destinés à traquer les auteurs des actes criminels. Le premier ministre a toutefois indiqué que les causes de ces actes odieux sont à rechercher dans la crise, le chômage et l'irresponsabilité parentale. Il a promis mettre un terme à cela, en mettant en place une justice restaurative avec la réhabilitation des centres de rééducation actuellement en construction.

En ce qui concerne le problème d'occupation anarchique du domaine public dans les deux grandes villes de Pointe-Noire et Brazzaville, il a souligné que la responsabilité relève des collectivités locales. C'est pourquoi, il a les exhortés à la prise de conscience.

S'agissant des questions de pénurie d'eau potable et de l'électricité, le ministre de tutelle Emile Ouosso



Pierre Ngolo, président du Sénat

impute en partie cette situation à la vétusté du réseau de distribution dans les villes de Pointe-Noire et de Brazzaville qui date des années 1940 et 1950. En ce qui l'eau, il a annoncé des travaux de réhabilitation des installations dont la vétusté justifie la coloration de l'eau au robinet. Le réseau de Brazzaville a été réalisé en 1950 et depuis là, on n'a plus engagé les grands travaux de renouvellement. Selon le ministre de tutelle le gouvernement est entrain de réfléchir à un programme de 5 ou 6 ans, destiné à refaire les canalisations à Brazzaville et Pointe-Noire. Le ministre de l'énergie et de l'hydraulique a aussi annoncé la modernisation du recouvrement des factures d'électricité.

Parlant de la production des passeports CEMAC, le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local Raymond Zéphirin Mboulou a indiqué que cette pénurie se justifie à la fois par l'insuffisance des stocks et des pratiques malsaines de certains Congolais. Le constat sur le terrain révèle que certains Congolais falsifient leurs identités ou leurs âges, alors que le centre d'identification est en possession du fichier

congolais.

Qualifiant les débats de responsables et engagés, le président du Sénat Pierre Ngolo a félicité le gouvernement tout en indiquant que cela traduit la maturité, la bonne collaboration qui existe entre les deux institutions de la République. Il a salué les membres du gouvernement qui ont tous répondu à l'appel du Sénat. Selon lui, c'est pour la première fois que le sénat fasse 100%. *« Nous avons eu un bon débat responsable. Les questions posées et les membres du gouvernement ont répondu. Nous avons pris bonne note de ses engagements et nous encourageons le gouvernement à faire que les assurances qui sont données soient des assurances qui sont vécues, parce que les citoyens attendent et espèrent. Nous n'avons pas le droit de les décevoir ».*

Il sied de noter que cette séance des questions orales au gouvernement avec débat est la dernière du genre, de la troisième législature qui prendra officielle fin en août prochain avec l'élection de nouveaux conseillers locaux et partant des sénateurs.

Dim-Martie Mizère

HUMEUR

J'AI 70 ANS, MAIS JE N'AI PAS EU L'OCCASION D'ÊTRE JEUNE

J'ai 70 ans d'âge. Chaque jour qui passe me rapproche inexorablement de l'âge record. Chaque matin, je scrute l'horizon devant moi, il me parle en silence en me faisant une seule promesse sûre : la mort. Je me sens heureux d'avoir rempli ma petite mission sur terre. Car, pendant de longues années, j'ai rendu de loyaux services à la nation, surtout à ma famille. A mes parents, j'ai essayé de rendre un peu de ce que j'ai reçu. A mes enfants, je me suis arrangé à donner ce que je pouvais, sans réussir à combler toutes leurs attentes. A l'égard de mes frères et sœurs, j'ai tenté de me comporter plus comme un père, plutôt comme un frère. A mon épouse, j'ai donné le meilleur de moi-même, sans avoir la prétention de l'avoir couverte d'or ou d'argent...

Comme toutes les personnes de mon âge, je passe une vie encadrée, d'une part, par les devoirs parentaux et autres obligations familiales ; de l'autre, par le poids de la vieillesse et les promesses non-tenues de la vie. Devenu grand-père, je suis au terme héroïque de la vie. Je m'émerveille à accomplir une mission affective au sein de ma famille.

Mais, je souffre. Je souffre d'un long passage à vide qui me rattrape. Car, en jetant mon regard dans le rétroviseur de l'histoire, je me rends compte que je n'ai pas été jeune dans ma vie, je n'ai jamais vécu ma jeunesse. J'ai traversé mes moments de jeunesse en enjambant tous les loisirs, plaisirs, les bonheurs et folies qui s'y rapportent ; je pense particulièrement à tous ces moments de liberté auxquels je n'ai pas eu droit ; des moments qui scandent la vie de toute enfance. La mienne a été confisquée, sacrifiée. J'ai été privé de ces moments magiques de la vie où tout semble rose, en dépit de nombreux maux et risques qui les caractérisent. Je n'ai pas eu le temps de danser avec les autres. Je n'ai pas déambulé avec les gens de mon âge. Lorsque j'essayais de jouer au foot ou à cache-cache, on me rappelait à la raison : *« tout ce que tu sais faire, c'est t'amuser ; à la maison ! »*. Même pendant les vacances, moments de libertinage, je n'avais toujours pas le droit de trainer dehors avec les autres. Mes jours étaient les mêmes, les nuits aussi : toujours très longs.

Dès l'instant de mon sevrage, j'ai été comme sommé de rejoindre les adultes dans leur sanctuaire, puisqu'il n'y avait de place pour moi parmi les autres enfants de mon âge. C'est pour cela que je n'ai presque pas d'histoires de jeunesse à raconter. Pourtant, un sage m'a dit : *« les souvenirs qui s'installent le mieux dans notre mémoire, sont les souvenirs d'enfance ou de jeunesse, notamment ceux qui remontent à l'adolescence »*. Moi, j'en suis dépourvu. Je suis passé de l'âge de l'inconscience à l'âge adulte, et delà, à la vieillesse. Très tôt, avant l'âge adulte, j'étais devenu père, alors que je n'avais ni femme ni enfant. Mes pensées, mes soucis étaient commandés par l'avenir des enfants d'autrui, devenus miens, par la force des choses.

Après de brillantes études à l'université de Brazzaville, on m'a proposé une bourse d'études supérieures en France, en vue d'un titre doctoral. Mais, en raison de mes obligations parentales précoces, j'ai dû décliner cette précieuse offre ; préférant me contenter de ma licence es-lettres, pour me faire engager dans la fonction publique et continuer à subvenir aux multiples besoins de mes petits frères et sœurs, devenus mes enfants. Ma mère et sa coépouse faisaient partie de mes charges.

Ainsi, aussitôt sorti du campus universitaire où ma vie était noyauté par les études et les exigences de ce milieu régenté par les principes cardinaux du mouvement de jeunesse dont j'étais un militant, je devais affronter la vie de locataire, pour rapprochement familial. Commence alors une étape faite de lourdes charges imprescriptibles, dont singulièrement le loyer, les factures d'eau et d'électricité, le transport, la nutrition, les soins... Je n'avais pas le droit d'inviter une fille à la maison. Tout comme, j'étais privé de toute autorisation de passer des nuits ailleurs. Ma vie était rigoureusement ficelée.

Puis, j'ai commencé à faire mes propres enfants. Et, mes charges n'ont fait qu'augmenter. Jamais, la nature ne m'a donné l'occasion de rattraper ma jeunesse sacrifiée. Jamais, au grand jamais, je n'ai eu l'occasion d'être jeune.

Jules Débel

MESSAGE DE MONSIEUR DOMINIQUE BASSEYLA MINISTRE DELEGUE, COMMISSAIRE GENERAL DU COMITE ADHOC DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU DIALOGUE NATIONAL 2015 SUR LA RECOMMADATION RELATIVE AUX VALEURS DU DIALOGUE ET DU PARTAGE

Le contexte politique congolais est fait des attentes, de suspicions et des interrogations qui semblent contrarier de tempe en tempe, les valeurs de partage et de dialogue institutionnalisées par la constitution. Le Comité ad' hoc de suivi de la mise en œuvre des recommandations du dialogue national inclusif de Sibiti 2015 (CASRDN) que préside Dominique Basseyla son commissaire général, a organisé un point de presse le 23 juin 2023 à Brazzaville. La communication a porté essentiellement sur l'évaluation de l'applicabilité des recommandations prises à Sibiti.

Mesdames et Messieurs les Journalistes ;

Conformément à sa mission de suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Dialogue National de Sibiti 2015, le Comité Ad'hoc de Suivi des Recommandations du Dialogue National 2015 s'est réuni le 15 Juin 2023, au siège dudit Comité.

Lors de cette réunion, le Comité Ad'hoc de Suivi des Recommandations du Dialogue National 2015 a procédé à l'évaluation de la pratique de la recommandation n° 1 relative à ***l'institutionnalisation des valeurs du dialogue et du partage.***

En effet, compte tenu du contexte politique qui prévaut à l'heure actuelle, caractérisé par des attentes, parfois des suspicions, voire des interrogations, personne ne devrait l'oublier que le dialogue et le partage sont des valeurs cardinales et indispensables selon nos traditions.

Le dialogue et le partage sont là pour mettre en exergue d'autres valeurs importantes que consacre le préambule de la Constitution du 25 Octobre 2015 à savoir l'égalité, la fraternité et la solidarité.

Mesdames et Messieurs les Journalistes ;

Le Dialogue National de Sibiti 2015 a recommandé l'institutionnalisation des valeurs du dialogue et du partage.

Le Préambule de la Constitution du 25 Octobre 2015 a aussi exprimé le souci de bâtir une République fondée sur les principes d'égalité, de fraternité, de partage et de solidarité d'une part, et d'assurer l'épanouissement de chacun et de tous dans le cadre d'une République respectueuse des droits intangibles de la personne humaine d'autre part.

Enfin, la Constitution du 25 Octobre 2015, en son Sous-Titre I du Titre XIX relatif aux Conseils Consultatifs Nationaux, a créé le Conseil National du Dialogue.

A cet égard, l'article 227 de la Constitution stipule qu'il est institué un Conseil National du Dialogue placé sous l'autorité du Président de la République.

L'article 228 souligne que le Conseil National du Dialogue est un organe de concertation, d'apaisement et de recherche du consensus entre les forces vives de la Nation sur les grands problèmes politiques d'intérêt national.

En application de l'article 229 de la Constitution, a été promulguée par le Président de la République la loi organique n° 30 – 2017 du 7 Août 2017 déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil National du Dialogue. L'article 9 de ladite loi organique indique que lorsque le Président de la République est confronté à de grands problèmes politiques d'intérêt national, il peut saisir le Conseil National du Dialogue et lui demander de se prononcer.

L'article 10 alinéa 1 stipule que le Conseil National du Dialogue est convoqué par décret du Président de la République.

Le décret de convocation du dialogue fixe les questions politiques d'intérêt national sur lesquelles le Conseil National doit se prononcer. Par le même décret, sont arrêtées la liste des participants au dialogue, la date de la tenue de celui-ci et la durée des travaux.

Une précision à apporter : pour ce qui est des participants au dialogue, n'y prennent part que les partis politiques légalement constitués. Il paraît évident que la Société Civile, en tant qu'acteur au sein des forces vives de la Nation, serait également un participant actif au dialogue

L'article 18 souligne que les réunions du Conseil National du Dialogue sont sanctionnées par des avis et suggestions adressées au Président de la République, un communiqué final peut être rendu public après sa transmission au Président de la République.

Tel est pour l'essentiel, le cadre juridique du dialogue au Congo.

L'encadrement constitutionnel et législatif indique sans ambiguïté la nature du dialogue. Le dialogue est essentiellement politique. C'est autant dire, comme le souligne Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, dans son message sur l'état de la Nation en 2019, devant le Parlement réuni en Congrès, nous citons: ***« le dialogue ne doit pas être vu à travers le fourre-tout des grandes messes.***

N'oublions pas aussi que les crises sociopolitiques les plus sanglantes de notre histoire moderne ont eu lieu au lendemain du grand exorcisme de 1991, au cours duquel le maître mot était pourtant la tolérance tandis que l'un des commandements de Dieu était même érigé en devise tu ne tueras point.

Cet exorcisme national a même été complété par une cérémonie de lavement de mains. L'histoire nous en dira davantage.

Dialogue fécond, Oui, mais toujours dans la méthode, tel que le définit le préambule de notre Constitution.

Fervent partisan de la gestion participative de la cité, jamais je ne fermerai la porte du pays au dialogue. » fin de citation.

Ainsi compris, il ne peut donc s'agir d'un dialogue « attrape tout » où sont ressassés tous les problèmes connus comme cela a été vécu et subi à la Conférence Nationale Souveraine en 1991.

Le dialogue n'est donc pas un remède absolu qui traite et règle tous les problèmes de la Nation, d'autant plus que dans notre société, le dialogue est permanent.

Il faut donc qu'on évite désormais de rentrer dans la confusion et la contradiction. Le Congo est gouverné sur la base des textes que nous nous sommes donnés. C'est pourquoi un Parti Politique, un Groupement de Partis Politiques ou un groupe d'individus ne peut exiger la tenue



d'un dialogue national inclusif, qui ne serait que le fruit d'une opération erronée et provocatrice, ce, au motif que le Congo subit sans répit une crise aiguë, persistante et multidimensionnelle – alors que le Congo est actuellement une référence et un modèle de stabilité sur le plan institutionnel, politique et économique. Certains hommes politiques affirment que la situation est bien alarmante et ne rien faire est synonyme de non assistance à peuple en danger.

En s'exprimant ainsi :

- N'est-ce pas chérir une vision utopique d'une société idéale où les citoyens vivraient dans un bonheur absolu ?
- Est-ce une méconnaissance des profondes transformations multisectorielles qui s'opèrent dans notre pays ?
- Est-ce un déni de connaissance du contexte politique d'ensemble d'aujourd'hui ?
- Est-ce vouloir faire consciemment ou inconsciemment le jeu de l'étranger qui ne rêve que de changements brutaux et sanglants en Afrique et au Congo ?
- Est-ce répondre aux attentes de ceux qui dans la perspective de l'élection présidentielle de 2026, s'activent dans leurs pensées et dans leurs têtes, en échafaudant de stratégies suicidaires de prise du pouvoir ?

Par ailleurs, nous réaffirmons que nul ne doit jamais ignorer la nature consubstantielle du pouvoir politique au Congo.

Il est vrai que tout citoyen qui satisfait aux conditions prescrites par l'article 66 de la Constitution du 25 Octobre 2015 peut être candidat aux fonctions de Président de la République.

De plus, le temps de la prise du pouvoir au Congo par les coups de canon ou la violence armée est révolu et que le pouvoir de gouverner trouve sa légitimité dans le peuple qui élit ses représentants.

Suite page 7

MESSAGE DE MONSIEUR DOMINIQUE BASSEYLA

Suite de la page 6

En vérité, tout Congolais, toute Congolaise peut exprimer une ambition fort légitime de vouloir accéder à la magistrature suprême. Mais, il ne faut jamais forcer le destin.

Mesdames et Messieurs ;

Il convient de rappeler que le dialogue politique qui est consacré sur le fondement des articles 227, 228 et 229 de la Constitution du 25 Octobre 2015 s'inscrit dans le souci permanent de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, d'associer les acteurs politiques et même de la Société Civile à la recherche du compromis aux questions politiques essentielles, notamment électorales dont la résolution est indispensable à la cohésion et à notre marche vers le développement.

Le dialogue politique est donc nécessaire pour le consensus. Ce dialogue peut se prononcer sur le toilettage de la loi électorale et **de la loi sur les Partis Politiques**, la recherche d'équité dans la représentation du peuple au niveau de l'Exécutif comme à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Cette rencontre devrait aussi permettre de redéfinir le Statut de l'Opposition Politique par une loi organique déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement de l'Opposition politique et sur les mesures d'apaisement de la situation politique.

Mesdames et Messieurs ;

Le Comité Ad'hoc de Suivi des Recommandations du Dialogue National 2015 a également focalisé son évaluation sur le principe de solidarité et de partage de responsabilités tel qu'il relève de la recommandation n° 1 du Dialogue National de Sibiti 2015 et du préambule de la Constitution du 25 Octobre 2015.

A cet égard, son analyse a relevé certains faits marquants concernant le partage équitable de responsabilité.

Il convient d'abord de souligner que le partage est un vecteur de solidarité. Il faut dire que l'on est solidaire pour désigner l'esprit de partage. Porteur de justice, le partage peut être une éthique politique.

Dans notre pays, le partage est une option car il est consacré par le préambule de la Constitution du 25 Octobre 2015.

En démocratie, toutes les forces vives de la Nation assument ensemble la responsabilité et participent en solidarité, non seulement à la vie politique, mais également à la construction d'une communauté d'avenir partagé. C'est pourquoi, la Constitution, dans son préambule, a prescrit l'ouverture et l'inclusion pour construire une Nation de prospérité commune. Il s'agit donc d'un devoir de bâtir un avenir partagé marqué par une participation encadrée de toutes les forces vives de la Nation à la gestion des affaires publiques. Il est vrai que notre démocratie ne devrait plus comporter des contraintes qui ne favorisent pas la solidarité et le partage alors qu'une solidarité démocratique favorise un partage démocratique de responsabilités.

Il y a donc nécessité d'abattre ces murs par la recomposition du paysage politique congolais que d'organiser ou d'avoir un paysage politique éclaté en une multitude de formations politiques cloisonnées par des mystiques idéologiques venues d'ailleurs.

La nouvelle architecture politique pourrait se présenter de la manière de trois grands ensembles politiques, trois groupements de partis politiques auxquels pourraient adhérer les partis politiques soit selon leur idéologie, soit sur de simples déclarations d'intention ou même sur la base des pactes de confiance.

L'élection législative qui s'en suivra devrait dépar-

tager ces trois ensembles en Majorité et en Minorités grâce à un mode de scrutin bien approprié. Etant entendu que le Chef de File de l'Opposition Politique serait issu du Groupement des Partis Politiques arrivé en seconde position après les élections législatives.

Ainsi fait, le partage équitable des responsabilités sera rendu possible en tenant compte des résultats obtenus par chaque Groupement des Partis Politiques à l'issue des élections législatives.

Cette nouvelle dynamique prendrait également en considération la Société Civile compte tenu du rôle qu'elle joue dans notre société.

Il paraît évident que ce type d'agencement politique serait encadré par la Constitution et la loi. Cette articulation de la vie politique permettra d'éviter la domination d'un Groupement de Partis Politiques sur les deux autres Groupements de Partis Politiques parce que la non - domination va demeurer l'expression des valeurs cardinales que sont la liberté de pensée, la justice, l'égalité et l'équité.

Ainsi compris, parler du dialogue, de partage et de solidarité selon l'esprit de la recommandation relative à l'institutionnalisation des valeurs du dialogue et de partage ainsi que du préambule de la Constitution du 25 Octobre 2015, c'est vouloir s'inscrire dans une volonté de vivre ensemble dans une communauté de citoyens.

Il s'agira d'avoir une vision républicaine fondée sur la définition et la forme d'une démocratie pure, c'est-à-dire une démocratie qui ne s'adonne pas au libre jeu des manipulations idéologiques et à la constitution de factions politiques artificielles. Il faut donc comprendre que la mise en œuvre effective de la recommandation relative aux valeurs du dialogue et du partage mettra l'accent sur la participation des Congolais et des Congolaises à la vie politique et à la gestion des affaires publiques, sur le sacrifice des intérêts individuels en faveur du bien commun et la poursuite collectiviste et individuelle de la vertu.

Mesdames et Messieurs ;

Pour terminer son analyse, le Comité Ad'hoc de Suivi s'est appesanti sur la question de la paix, en se fondant sur le message de Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'Etat sur l'état de la Nation en 2019, nous citons :

« (...) la paix a depuis toujours été notre credo car nous en connaissons le prix, ici ou dans d'autres pays où nous avons été mis à contribution dans le cadre de la recherche de solutions aux conflits.

Sous nos yeux, monte une génération de milliers de jeunes congolais de moins de trente ans. Ils n'ont pas connu les violences des années 90, ce qui, de toute évidence, éloigne notre pays des sombres et tristes souvenirs de cette douloureuse séquence de notre histoire moderne.

Pourtant, nous avons l'impérieux devoir, sans remuer le couteau dans les plaies, de les instruire sur ce que nous avons vécu, afin de les aider à mieux interioriser l'importance et les bienfaits de la paix.

Il est déplorable que des hommes politiques et pas des moindres s'ingénient à inculquer dans les milieux jeunes, par des réseaux interposés, des allégories dénotant un certain cynisme du genre " On a faim, on ne mange pas la paix"

A l'évidence, on ne mange pas la paix. Mais, on mange mieux en paix et dans la paix.

La paix, nous l'avons dit d'entrée de jeu, se nourrit à la sève du dialogue et ce dialogue, dans notre pays, nous le voulons permanent (...) ».

En interpellant ainsi les forces vives de la Nation,

les Congolaises et les Congolais doivent comprendre que la paix est la plus grande leçon du Congo qui nous enseigne la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les citoyens car elle constitue le fondement de la liberté, la justice et la stabilité des institutions.

A cet égard, le Comité Ad'hoc de Suivi estime que la vocation du peuple congolais est de construire et reconstruire un vivre ensemble dans la paix, l'harmonie et l'entente parfaite.

En effet, la discontinuité de la vie de notre Nation est marquée par la continuité de notre histoire même si elle a connu des accélérations et même des ruptures du fait de multiples conflits armés que notre pays a connus.

Aujourd'hui nous pouvons affirmer que la paix n'est pas un acquis définitif. Sur notre propre sol, nous avons vécu plusieurs épisodes de guerre qui ont occasionné de conséquences lourdes notamment des destructions de vies humaines, de l'habitat et des structures économiques dans le département du Pool.

Au moment où l'élection présidentielle de 2026 est déjà dans l'esprit de certains de nos compatriotes qui nourrissent des ambitions, certainement fort légitimes, les Congolaises et les Congolais doivent constituer un front pour préserver la paix qui a toujours été perturbée depuis l'accession du Congo à la souveraineté nationale. Plus proche de nous, de 1992 à 1999, notre pays a subi de violences et de destructions sans précédent. C'est pourquoi, les Congolaises et les Congolais doivent se rapprocher par le biais de la connaissance et de la pratique du dialogue.

La connaissance permet de découvrir combien sont les éléments qui déterminent l'égalité, la fraternité, l'amour et la dignité et facilite la réflexion sereine sur l'existence des valeurs partagées entre toutes les Congolaises et tous les Congolais.

Le dialogue autorise les échanges francs entre citoyens, notamment les hommes politiques et permet au moyen du consensus, de régler les différends et même de traiter les problèmes politiques d'intérêt national.

Dans un effort continu pour rapprocher les visions entre les citoyens, réduire les désaccords et assurer la paix sociétale, il faut établir une culture de dialogue pour promouvoir la paix et le vivre ensemble en paix au Congo.

Chaque Congolaise, chaque Congolais a donc le devoir de contribuer à la paix et de gagner sa vie, indépendamment de son appartenance religieuse, son ethnie ou de tout autre aspect de son identité.

Les Congolaises et les Congolais doivent prendre conscience en faisant le choix de la manière dont ils veulent vivre, pas de la façon dont ils veulent mourir.

Ils ne doivent pas se laisser tenter par les aventuriers de la politique qui croient qu'ils ont un destin national à assurer. Nous rappelons qu'ils doivent interioriser la nature consubstantielle du pouvoir politique au Congo.

Unis, nous allons vaincre les divisions, étouffer toutes les haines, éloigner les ressentiments et barrer la route à toute aventure politique.

Unis, nous serons invincibles. Nous devons par conséquent nous serrer autour de la République.

Ainsi, la paix et le vivre ensemble seront restaurés de façon pérenne au Congo.

Ainsi compris, le dialogue et le partage seront véritablement les valeurs qui vont réguler la vie politique et institutionnelle de notre pays.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Sécurité

DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE COMMUNE ENTRE LA RDC ET LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Dans le cadre de la consolidation de la paix entre les deux Congo, les ministres de l'intérieur des deux pays, respectivement Peter Kazadi Kankondé et Raymond Zéphirin Mboulou, ont procédé le 27 juin 2023 dans le département du Pool, au lancement de démarcation de la frontière terrestre commune. La cérémonie s'est déroulée en présence du représentant de l'Union européenne et du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne par l'entremise de son organisation non gouvernementale la GIZ et de celui de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Les experts des deux pays, les autorités déconcentrées et décentralisées du département du Pool ainsi que des autorités politico-administratives de la RDC ont également participé à cette cérémonie.

Des différentes allocations prononcées pour la circonstance, annoncent que c'est pour poursuivre les travaux de démarcation laissés par les colons ; garantir la paix et obéir à nos aspirations de souveraineté que les deux chefs d'Etat ont autorisé la relance de cette opération. La construction de ces bornes ne symbolise nullement un mur infranchissable entre les deux pays et les deux peuples qui ont en partage les mêmes traditions et la même langue. Bien au contraire, elle permet de sécuriser et de maîtriser les flux migratoires à la frontière terrestre commune.

En effet, le préfet directeur général de l'Administration du territoire Jacques Ississongo a indiqué que 36 bornes seront construites dans un premier temps sur une distance de 20 kilomètres. Selon lui, le démarrage des travaux de délimitation procède « de la troisième session de la commission technique mixte en matière de frontière entre les deux pays, tenue à Kinshasa, le 18 mars 2015 au cours de laquelle, les experts en parlant de la frontière terrestre avaient retenu ce qui suit : les délégations ont noté que 8 bornes ont été implantées par la commission mixte franco-belge en 1954 et 45 autres par une société privée en 1956. Bien que les deux puissances coloniales n'aient pas validé ces travaux, la commission technique mixte en matière de frontière, s'accorde à démarquer cette partie de la frontière en se servant utilement des rapports de ces travaux d'abornement ».

Pour le vice-premier ministre, ministre de l'intérieur, de la sécurité et des Affaires coutumières Peter Kazadi Kankondé, le lancement de ces travaux de bornage sont le fruit d'un long processus. Poursuivant son mot de circonstance, le ministre de l'intérieur de la RDC Peter Kazadi Kankondé a indiqué : « cette frontière est régie par les protocoles délimitant les frontières entre l'Etat indépendant du Congo et les possessions françaises dans la région de Manianga, signés



Les ministres Peter Kazadi Kankondé et Raymond Zéphirin Mboulou

à Manianga le 22 novembre 1885. Elle est démarquée à partir de cette région de Manianga selon le procès-verbal des travaux de la commission de la frontière franco-belge dans la région de Manianga, signé le 18 septembre 1954. Il sied de noter que cette démarcation a été inachevée. Nous demandons aux partenaires de poursuivre avec les financements, car les deux Congo constituent aujourd'hui la boussole pour l'Afrique centrale, en ce qui concerne les travaux de démarcation ».

De son côté, le ministre de l'intérieur, de l'administration du territoire et du développement local Raymond Zéphirin Mboulou, qui a remercié au nom du gouvernement du Congo l'Union européenne et la République fédérale d'Allemagne pour leurs appuis techniques et financiers, a défini l'objectif de cette démarcation en ces termes : « l'objectif de cette rencontre est simplement de rendre visible notre frontière terrestre, à la fois pour répondre à nos aspirations légitimes de souveraineté et aux exigences de l'Union Africaine qui ne cesse d'appeler les Etats à démarquer leurs frontières. Démarquer notre frontière commune, ne signifie pas diviser nos populations. Comment le pourrions-nous pour des populations qui parlent la même langue qui ont la même culture et par conséquent, les

mêmes traditions. Car une frontière bien démarquée, une frontière clairement ma-

térialisée est plutôt un gage de paix, de tranquillité et de progrès. C'est une frontière

où se mènent des échanges et où peuvent se développer des activités commerciales légales entre nos Etats ».

Pour mémoire, la République Démocratique du Congo et la République du Congo partagent une frontière commune, longue de 1555 kilomètres dont 350 kilomètres de frontière terrestre. Cependant, la frontière liquide est de 1200 kilomètres qui se confondent avec le fleuve Congo et l'un de ses affluents l'Oubangui. Sa portion fluviale est probablement la plus longue frontière fluviale au monde. Avec ses 2755 kilomètres, la frontière commune entre les deux pays est la quinzième frontière internationale par sa longueur et la deuxième du continent africain après celle séparant l'Angola de la République démocratique du Congo. C'est donc à juste titre que les deux présidents ont manifesté le désir de poursuivre les travaux de démarcation de leur frontière commune en commençant par la partie terrestre qui se situe dans le sud du Congo.

Patrick Yandza

LA PARABOLE DE L'ÉLÉPHANT

L'ÉLÉPHANT AU-DELÀ DES APPARENCES

Supposons une personne qui veut être édifiée sur l'éléphant, un animal qu'elle n'a jamais vu, mais qu'elle voudrait comprendre à fond.

D'emblée, on s'empressera de lui répondre en décrivant les aspects physiques de l'animal : c'est le plus gros mammifère vivant, gros comme une case ou un camion. Sa trompe est son nez. C'est un organe flexible et multifonctionnel lui permet d'aspirer l'eau, d'attraper les objets et se nourrir, de sentir, d'émettre des sons... Il court environ 25km/heure et pèse jusqu'à 7 tonnes. Sa peau ridée est de couleur grise. Ses pointes d'ivoires peuvent atteindre deux à trois mètres. L'animal peut vivre jusqu'à 70 ans. Il peut manger jusqu'à 200 kilogrammes de végétaux, et boire jusqu'à 150 litres d'eau par jour...

Pour mon grand-père, ces renseignements standards ne sont pas suffisants pour présenter un spécimen zoologique aussi métaphorique et symbolique que l'éléphant. Selon lui, pour édifier une personne qui n'a jamais vu l'éléphant, il faut aller plus loin. En effet, le vieil homme pense aux caractères de l'animal, à ses us et coutumes. Puisque de toute évidence, l'éléphant est un animal multidimensionnel et insondable, presque insaisissable. Selon le vieux, c'est cet aspect insaisissable du pachyderme qui fait de lui, « l'éléphant », cette créature

inclassable.

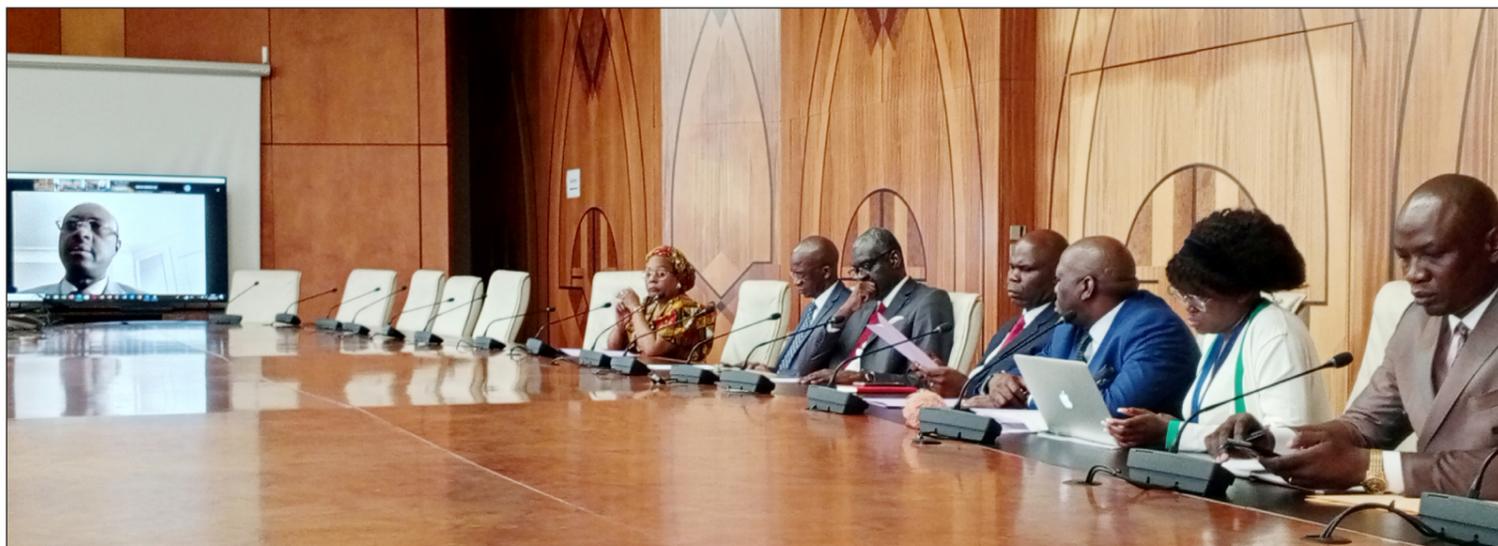
Une plongée dans la vie de l'éléphant, montre que de la Création à nos jours, il est vécu comme un élément fondateur de l'univers. C'est donc une créature emblématique dont la simple évocation du nom, rappelle une affluence de souvenirs, en même temps qu'elle inspire de nombreuses interprétations et représentations... Tantôt, l'animal est présenté comme l'interface entre les catégories d'en haut et celles d'en bas ; tantôt, comme l'intermédiaire et le vecteur des relations évolutives entre les hommes et les animaux. Parfois aussi, comme un descendant de la pure espèce des animaux mythiques... S'inspirant de plusieurs traditions à la fois, mon grand-père soutient que le nom de l'éléphant est souvent associé à des cultes et rites aussi variables que diversifiés. En Asie, c'est sans doute l'animal le plus vénéré ; c'est le dieu de la sagesse, de la fortune et de l'éducation... Tandis que L'Occident retient sa chasteté, sa tempérance et sa bénignité.

En Afrique, là où coule la légende, l'éléphant est un esprit bienfaiteur, pouvant apporter la pluie et les bonnes récoltes. Mais, le trait le plus remarquable de l'éléphant est sans conteste, sa représentation comme une sagesse supérieure.

Jules Débel

LA BEAC EN GUERRE CONTRE L'INFLATION

Le deuxième Comité politique monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) qui se tient trimestriellement, a fait des projections macroéconomiques au double plan national et international. Tenu le 26 juin 2023, les experts ont indiqué que malgré les indices qui témoignent d'une amélioration perceptible, la prudence reste de mise, en raison de la persistance des aléas conjoncturels internationaux à fort impact sur les marchés financiers.



La CEMAC veille sur la bonne santé de l'économie des pays membres

Le constat fait au cours de ce comité, révèle que le directoire de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) a inauguré une nouvelle stratégie de communication. Dorénavant, le CPM sera sanctionné par une conférence de presse animée par le gouverneur, à laquelle participeront des journalistes des Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Pour cette expérience inaugurale, Abbas Mahamat Tolli en sa qualité de président statutaire dudit comité a présenté les conclusions et répondu aux préoccupations des journalistes par visioconférence, comme cela a été fait

au cours de la session qui a évoqué la flambée des prix des produits de première nécessité et stigmatisé la pression inflationniste ayant justifié les nouvelles mesures prises. Les experts ont « examiné l'évolution récente de la conjoncture économique et les perspectives macroéconomiques, tant au niveau international que sous régional ». Il a été dit qu'au niveau international, les effets négatifs cumulés de la pandémie du covid-19 et du conflit russo-ukrainien continuent de perturber les marchés de l'énergie et des produits alimentaires de base. Par conséquent, les perspectives de l'économie mondiale remises à jour en avril 2023

par le Fonds monétaire international (FMI) indiquent que la croissance ralentirait en 2023. Elle sera de 2,8 % cette année, contre 3,4 % en 2022. Cette tendance baissière sera cumulative aux tensions inflationnistes qui, elles, « reculeraient, avec un taux de 7,0 % en glissement annuel en 2023 contre 8,7 % en 2022, reflétant un repli anticipé des prix internationaux des produits combustibles et hors combustibles en lien avec la diminution attendue de la demande mondiale ». Au niveau de la CEMAC, le Comité signale que « nonobstant un recul de la croissance qui reviendrait de 3,0 % en 2022 à 2,4 % en 2023, et une dégrada-

tion des finances publiques qui se matérialiserait par un recul du solde de l'excédent budgétaire du solde budgétaire global, dons compris, de 2,8 % du PIB en 2022 à 1,7 % un an plus tard, et la chute du ratio du solde du compte courant rapporté au PIB à 0,1 % en 2023 après 7,7 % en 2022 ; et une persistance des pressions inflationnistes, en hausse à 6,1% en 2023, contre 5,6 % un an plus tôt. Les perspectives en matière de stabilité monétaire externe sont en revanche plus favorables, avec un taux de couverture extérieure de la monnaie qui serait d'environ 80 % contre 73,1 % en décembre 2022. Des réserves de change en mois d'importations de biens

et services qui augmenteraient à 5,1 à fin 2023 contre 4,7 en 2022. La masse monétaire progresserait de 13,1 % tandis que les avoirs extérieurs nets poursuivraient leur accroissement avec un taux d'environ 20 % en 2023 ».

En revanche, l'analyse des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire, avec une position extérieure confortable préservant la stabilité externe de la monnaie, présage « une situation encore préoccupante de la stabilité interne, caractérisée par une persistance du niveau élevé d'inflation ». En conséquence, le Comité politique monétaire maintient « le taux d'intérêt des appels d'offres à 5,00 % ; le taux de la facilité de prêt marginal à 6,75 % ; le taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ; les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme ».

Dans ses échanges avec la presse, le gouverneur de la BEAC a précisé que, le CPM jouera sa partition dans la lutte contre la vie chère. Il continuera « à définir la stratégie et les objectifs de la politique monétaire et de la politique de gestion des réserves de change ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ; à fixer les conditions d'intervention de la banque centrale ; à imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires ; à préciser les conditions générales d'exécution par la Banque centrale des opérations de prêt ou d'emprunt de monnaie ».

Marlène Samba

1^{ère} PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.

G'BOX SERVICES
Une Nouvelle équipe qui vous offre :

- + De Dynamisme
- + De Professionnalisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

NOS METIERS

- ✓ Livraisons Express Nationales
- ✓ Livraisons Express Internationales
- ✓ Fret Aérien
- ✓ Fret Routier
- ✓ Fret Maritime
- ✓ E-Commerce

NOTRE FORCE, NOTRE RÉSEAU

- + De 14 agences dans tout le territoire national

NEW FORMULA POWERED BY **SAP Business One**

Service Clients :
Direction générale Brazzaville : Centre ville en face de la mairie centrale.
Agence Pointe noire : Centre ville Rond point kassaï en face du Centre Culturel Français.
Contact2017@pointinternational.net • www.pointinternational.net
(+242) 05 550 10 73 - (+242) 05 301 02 38

Nos Partenaires: UPS, WCA, etc.

Océan du Nord

OUVERTURE DES LIGNES
ETOUMBI-KELLE & ETOUMBI-MBOMO!!
après une interruption momentanée de la ligne Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo

Désormais voyagez jusqu'à MBOMO!!

Brazzaville ETOUMBI - KELLE
tous les **MARDIS** et **SAMEDIS**

Brazzaville ETOUMBI - MBOMO
tous les **JEUDIS**

Océan du Nord

www.oceandunord.com
contact@oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33/06 587 44 60
Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.

Petites et moyennes entreprises

LES NOUVEAUX PARADIGMES GOUVERNEMENTAUX POUR RELEVER LES DÉFIS

Ils ont été mis en lumière théoriquement puis pratiquement, le 27 juin 2023 par la ministre de tutelle Jacqueline Lydia Mikolo, à la faveur de la journée internationale des petites et moyennes entreprises. Profitant de cette journée, la ministre en charge des PME a organisé une formation sur les nouvelles techniques du maraichage dans les cents espaces ouverts par des maraichers de Madibou et de Talangaï.



Jacqueline Lydia Mikolo dans un champ

Cette année, la journée mondiale des micros, petites et moyennes entreprises, célébrée sous le sceau de la « reprise dans la résilience », a été marquée outre le discours de la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, par des actions pratiques mettant en exergue le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA). C'est dans cette optique

qu'il faut comprendre les sessions de formation qui ont été organisées par la société Eco-ferme de Kamou. Ces formations visent entre autres, le renforcement des capacités de production des femmes et des hommes entrepreneurs et qui ont opté pour le maraichage à Brazzaville. La ministre des PME les a assuré une fois de plus de son soutien total en ces termes : « mon

soutien s'avère indéfectible aux porteurs de projets qui chaque jour, n'hésitent pas à entreprendre et à innover pour créer de la richesse et contribuer à la diversification de l'économie ». Ainsi, elle a annoncé par exemple que 100 maraichers de Talangaï et de Madibou dont 75 femmes et 25 hommes ont bénéficié d'une formation de trois jours sur les technologies innovantes du maraichage

en milieu urbain. Outre la culture des légumes, cette formation a concerné aussi la production de l'engrais organique couramment appelé « Bokashi ».

A en croire la ministre de tutelle, cette formation a permis de mettre en valeur ces acteurs économiques qui donnent de la visibilité à ce département ministériel pour une meilleure promotion et le développement des activités que mènent les femmes et jeunes congolais dans ce secteur, générateur de revenus. Elle a toutefois reconnu la valeur du travail qu'ils font en ces termes : « votre activité représente un potentiel énorme pour un entrepreneuriat qui se veut inclusif et résilient, pour réduire la vulnérabilité ».

Avant la cérémonie de remise des certificats de participation qui s'est déroulée à l'esplanade du gymnase Nicole Oba dans le sixième arrondissement de Brazzaville, la ministre Jacqueline Lydia Mikolo a eu droit à une visite guidée du site et à un focus sur les équipements et matériels de maraichage. Elle a admiré les résultats excellents de cette nouvelle technique et récolté des lé-

gumes et autres condiments sous le regard admiratif de Sylvain Ndanguï, le président des maraichers de Talangaï.

L'occasion a été toute indiquée pour ces petits entrepreneurs de lancer un cri d'alarme quant à la spoliation de leur espace par des « dignitaires » qui y construisent « des châteaux ». Ils ont exhorté la ministre d'être leur porte-parole auprès du président de la République, seule autorité habilitée, estiment ces maraichers, à mettre un terme à ce désordre. Pour ces maraichers, les autorités subalternes ont déjà montré leurs faiblesses dans la gestion de ce dossier. Certaines étant d'ailleurs soupçonnées de complicité avec les spoliateurs.

Au-delà, la ministre appelle à redoubler d'efforts pour collaborer avec les pouvoirs publics afin de trouver des solutions idoines à leurs contraintes. Elle promet de « continuer de travailler ensemble pour promouvoir leur compétitivité à l'orée de l'avènement de la zone de libre-échange continentale africaine, d'ici à 2030 ».

Henriet Mouandinga

Journée mondiale des PME

LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS APPELLE LES CONGOLAIS À VALORISER LES PRODUITS LOCAUX

Le 27 juin de chaque année, l'humanité célèbre la journée mondiale des micros, petites et moyennes entreprises. Au Congo, elle a donné lieu à un message du gouvernement lu par la ministre des petites et moyennes entreprises, Jacqueline Lydia Mikolo. Dans ce message, elle a invité les congolais à opter pour la culture entrepreneuriale tant en milieu juvénile qu'adulte sans distinction de sexe.

Placée sous le thème : « Reprise dans la résilience », cette 7e célébration de la journée mondiale des PME traduit la volonté du gouvernement de faire du secteur privé (des micros, très petites, petites et moyennes entreprises), un réel moteur de l'économie congolaise.

Pour la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, le ministère dont elle à la charge est au cœur de la relance et de la diversification de notre économie. « Nous ne ménagerons aucun effort pour continuer à travailler à la

consolidation des dispositifs de soutien, d'appui et d'accompagnement des artisans et entrepreneurs dans l'intérêt de lever les obstacles qui ralentissent ou freinent encore la croissance de leur activité », a-t-elle déclaré. Selon elle, l'Etat congolais s'est résolument engagé à travailler pour faire valoir une politique ambitieuse de développement social et solidaire. « Pour cela, il est indispensable de renforcer l'action publique en faveur de l'amélioration du climat des affaires pour rendre notre pays attractif dont l'intérêt



La ministre Jacqueline Lydia Mikolo

est de créer plus de richesses, plus d'emplois et soutenir

une croissance durable des secteurs hors pétrole indispensable à la marche vers l'émergence économique et sociale de notre pays », a-t-elle martelé.

Conformément au plan national de développement 2022-2026, plusieurs réformes sont entreprises pour optimiser l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de développement des micros, petites et moyennes entreprises. Il prend en compte

les nouveaux enjeux liés à l'accélération de la transition

écologique, en intégrant la nécessité de soutenir, de développer l'entrepreneuriat vert et numérique.

Ces réformes visent par ailleurs à soutenir l'entrepreneuriat local tout en incitant les congolais à valoriser les produits locaux mais également à rendre le pays davantage propice aux investissements directs étrangers. « Au sein du ministère, nous avons un ensemble de structures dotées de dispositifs efficaces pour accompagner l'investissement privé. Il s'agit de l'agence de développement des PME ; de l'agence nationale de l'artisanat ; le Fonds d'impulsion ; de garantie et de partenariat », a fait savoir la ministre Jacqueline Lydia Mikoko.

Dim-Martie Mizère

LE BOIS SERA À L'HONNEUR AU SALON DES MÉTIERS

Les ministères de l'économie forestière et celui des petites et moyennes entreprises ont procédé le vendredi 23 juin dernier à Brazzaville, à la signature des documents qui vont régir la 3e édition du salon des métiers du bois. Ce salon qui se déroulera du 13 au 31 août 2023 sera conjointement organisé par les ministères en charge de l'économie forestière et celui des petites et moyennes entreprises.

En effet, ce salon sera organisé sous le thème : « *l'artisanat congolais, jeunesse et emploi* ». Pendant 18 jours, les groupements et associations professionnelles du métier du bois, les sociétés, les potentiels acheteurs et visiteurs vont magnifier le bois congolais.

Ainsi, l'objectif de ce salon est de faire la promotion du made in Congo, mettre encore un peu plus de lumière sur de nombreux artisans qui comptent pour le pays. L'artisanat offre actuellement plus d'alternative en terme de création d'emplois et de richesse. Cette célébration qui donnera lieu à des journées portes ouvertes sera marquée par des expositions et ateliers thématiques.

Dans son mot de circonstance, la ministre de l'économie forestière Rosalie Matondo, a indiqué que le Congo possède des ressources ligneuses abondantes. Elle a souligné en effet que de nos forêts, on peut extraire jusqu'à 8 millions de mètres cubes de bois appartenant à environ trois cents espèces différentes d'essence forestière. Selon la ministre



Le bois est une source sûre de création de richesse

de l'économie forestière, ce salon est une occasion offerte aux artisans du bois de le valoriser à bon escient.

De même, les technologies actuelles de transformation du bois sont encore embryonnaires. C'est pourquoi,

les rendements en la matière s'avèrent très faibles. Ils se situent entre 30 à 40%. Le constat sur le terrain révèle

qu'une quantité importante de résidus de bois qui peut être récupérée et recyclée par les artisans, est brûlée sans autre forme de procès.

Evoquant cette 3ème édition, la ministre en charge de l'économie forestière a indiqué que celle-ci est la première du genre qu'organiseront conjointement les deux administrations. Elle perçoit ce salon comme l'un des leviers de la diversification de l'économie congolaise. Elle a saisi cette opportunité pour sensibiliser les artisans sur l'importance du bois qui est une source de revenus. La ministre Rosalie Matondo a invité les jeunes à investir dans le secteur, quand on sait que l'exportation du bois en grumes a été interdite par la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier en République du Congo. Une occasion à saisir parce que cette loi offre des avantages énormes à tous ceux qui optent pour cette voie avec le partage de production. De son côté, la ministre des petites et moyennes entreprises Jacqueline Lydia Mikolo, a indiqué que ce salon est un moment idéal destiné à valoriser le métier de l'artisanat africain.

Dim-Martie Mizère

Sécurité civile

LA FRANCE FAIT DON AU CONGO DU MATÉRIEL D'INTERVENTION EN CAS DE SINISTRE

L'ambassade de France au Congo a procédé le 30 juin dernier à Brazzaville, à la remise d'un important lot de matériel pour renforcer et garantir la sécurité des citoyens. Ce don vise non seulement à lutter contre les sinistres mais également pour sauver la population en cas de détresse. La cérémonie y relative a eu lieu en présence du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local Zéphirin Mboulou, de l'ambassadeur de France au Congo François Barateau et du commandant de la sécurité civile le général Albert Ngoto.

En effet, cette donation s'inscrit dans le cadre de la coopération internationale en matière de sécurité mise en œuvre par le service de sécurité intérieure de l'ambassade de France au Congo. Ainsi, ces équipements participeront de façon concrète à améliorer le service de secours des personnes. Ce don de quinze tonnes est composé entre autres de 34 casques, 400 tenues de protection contre les flammes, plus de 152 tenues de service général, des

gants et bien d'autres équipements de protection. En gros, il permettra aux agents de la sécurité civile d'améliorer leurs prestations.

Selon François Barateau, la France est décidée avec toute son énergie de mettre en œuvre son expertise en matière de protection civile. « *La mise à disposition de moyens représente un enjeu pour le Congo. Aujourd'hui, c'est donc un plaisir de remettre à la sécurité civile du Congo un don exceptionnel, d'une valeur de quatre-vingt*



Une coopération par les actes (Photo d'archives)

mille d'euros. Les pompiers du Congo, auront désormais à leur disposition plus de cent cinquante tenues de services civiles qui sont indispensables pour intervenir en toute sécurité dans leur service », a-t-il indiqué.

Pour le ministre de l'intérieur Raymond Zéphirin Mboulou,

cet événement intègre la longue tradition de coopération multiforme entre la France et le Congo. La sécurité en constitue l'un des axes de prédilection de cette constance et dynamique coopération. Ainsi, il a témoigné tout son bonheur de constater que la France continue d'accorder

un intérêt particulier et une attention remarquable dans l'organisation et le fonctionnement de la sécurité civile au Congo. Poursuivant sa déclaration, le ministre de l'intérieur a salué la montée en puissance de la coopération française dans le domaine de la protection civile. « *La volonté et la détermination que manifeste le commissaire de police Marwan Laraich, chef du service de coopération internationale près l'ambassade de France au Congo depuis son entrée en fonction a qualitativement renforcé notre coopération. Pour preuve, les offres de formation se sont multipliées. Il ne se passe une seule année sans que les sapeurs-pompiers congolais en bénéficient* », a-t-il poursuivi. Retenons que ce don d'urgence va permettre aux personnels de réaliser les interventions dans les conditions idéales et plus performantes, en vue d'une bonne prise en charge de la population en détresse, ainsi qu'une réponse appropriée aux personnes vulnérables.

D.M.M.

Sangha

DES PRÉOCCUPATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES AU CENTRE D'UN ATELIER

La salle des réunions de la préfecture de la Sangha a abrité le 23 juin 2023, un atelier de partage d'information. Organisée par l'Association pour la Protection des Ecosystèmes Tropicaux pour le Développement de la Sangha avec la participation de la Task-Force, les ONG locales, les pouvoirs publics, le secteur privé et les communautés locales et populations autochtones.

La salle des réunions de la préfecture de la Sangha a abrité le 23 juin 2023, un atelier de partage d'informations. Organisé par l'Association pour la Protection des Ecosystèmes Tropicaux pour le Développement de la Sangha, cet atelier a connu la participation de la Task-Force, des ONG locales, des pouvoirs publics, du secteur privé et des communautés locales ainsi que des populations autochtones.

Cet atelier a eu pour objectif la prise en compte des préoccupations majeures des communautés locales et peuples autochtones vivant dans la zone forestière de Messok-Dja. Deux allocu-

tions ont été prononcées à cet effet par Erick Nkodia, président de l'association APETDS et Sylvestre Lempoua, secrétaire général du département de la Sangha. Le premier intervenant, Erick Nkodia a fait une brève présentation de l'espace géographique du bloc forestier de Messok-Dja dont les voisins immédiats sont le Cameroun et le Gabon avec lesquels ils forment le Trinationnel Dja-Odza-Minkébé (TRIDOM). ce constat a été fait à la suite des multiples missions qu'il a effectuées sur le terrain. Le président Nkodia a épinglé au cours de ces descentes, plusieurs préoccupations des communautés locales



et des peuples autochtones vivant dans cet espace forestier. Parmi ces préoccupations, il y a entre autres la disparition des cours d'eau, due à l'exploitation minière, le conflit homme-faune et les limites législatives. Le deuxième intervenant en l'occurrence, le secrétaire général du département de la Sangha a parlé de

l'importance et du rôle que jouent les forêts du Bassin du Congo. Il a remercié le président de la République, leader incontesté de la biodiversité pour son engagement en faveur de la préservation de l'écosystème. A titre indicatif: l'initiative du Fonds bleu de la décennie mondiale d'afforestation, lancée lors du dernier sommet de la

COP 27 à Charm-El-Chiekh en Egypte.

Terminant son propos, M. Lempoua a exhorté les organisateurs de cet atelier à plus d'engagement dans l'espoir d'inciter les partenaires techniques et financiers à mobiliser davantage les ressources financières.

Yanga Placide



PARADOXES

PARADOXES

PARADOXES

PARADOXES

PARADOXES

◆ La spoliation des rues, un casse-tête chinois

L'occupation du domaine public reste un casse-tête chinois dans notre ville capitale où plusieurs rues sont anarchiquement occupées par des inciviques qui défient les autorités municipales, en foulant au pied les dispositions en vigueur. Les multiples opérations de déguerpissement souvent étouffées dans l'œuf prouvent que la tâche est difficile, mais pas impossible.

En sillonnant les rues et avenues de Brazzaville on ne peut s'empêcher d'affirmer que le désordre y règne vraiment comme dans la cour du roi Pétaud. Les preuves ne manquent pas pour confirmer cette assertion. Nous allons faire état de quelques-unes pour s'en convaincre. A Massissia dans le 8ème arrondissement, Madibou, des habitants d'un bloc ont foré un puits d'eau en plein milieu de la rue, au vu et au su de tout le monde. A Moukondzi-Ngouaka dans l'arrondissement 1, Makélékélé, un garage a trouvé son extension jusque dans la rue où sont exposées de nombreuses épaves de véhicules qui attendent une hypothétique réparation. Au quartier Matour comme dans d'autres endroits de Brazzaville, la plupart des rues sont transformées en lieux de stationnement et garages de véhicules toutes les nuits. A Mfilou, un citoyen ne s'est pas gêné d'installer sa latrine dans la

voie publique sans s'inquiéter. Le mauvais exemple a été suivi par un autre incivique qui a fait la même chose à l'intersection de la rue Tsaba et Mbamou à Mougali. A Mikalou, nous avons constaté dans la plupart des rues que des riverains ont grignoté des voies qui ressemblent à des pistes rendant ainsi la tâche difficile aux services de secours, de sécurité ou de lutte contre les incendies. Il faut ajouter aussi le dépôt des matériaux de construction sur les voies publiques qui empêche la circulation des véhicules.

◆ Des pasteurs aux cheveux crépus

Ces pasteurs d'un look particulier, nous les avons rencontrés bible en main, en train de prêcher dans un marché de la place. Ils sont jeunes et exercent leur ministère dans des églises dites de réveil qui poussent comme des champignons dans notre ville capitale. Ces hommes de Dieu aux cheveux touffus et non peignés, ressemblent aux adeptes des sectes qui font du naziréat une doctrine. Ces jeunes prédicateurs, très courageux, pensent qu'ils peuvent mieux annoncer l'évangile en portant une touffe de cheveux qui donne à leur visage un « défaut de face », pour emprunter une expression créée et rendue célèbre par des policiers. Ce look peu commun aux hommes de Dieu, est-il conforme aux écrits de la bible ou bien c'est une révélation

du Seigneur ? Les intéressés n'ont pas voulu nous donner leur source d'inspiration. Toutefois, l'un d'eux qui jadis avait un crane bien rasé nous a confiés que s'il n'avait pas une foi inébranlable, il n'aurait pas pu adopter ce nouveau look qui fait que beaucoup de personnes les regardent avec étonnement. C'est peut-être le prix à payer pour avoir l'onction d'annoncer l'évangile. A chaque église sa doctrine...

◆ Victime d'un braquage, elle tombe amoureuse de son voleur

L'histoire rocambolesque, digne d'un scénario de film hollywoodien s'est produite avant la fête de tabaski dans un pays musulman. Une jeune femme, victime d'un braquage en pleine rue, est paradoxalement tombée amoureuse du voleur. Elle était en promenade avec son ami lorsque deux braqueurs se sont pointés devant eux. Celui qui était assis à l'arrière est descendu pour menacer les amants à l'aide d'une arme avant de ravir le sac de la jeune fille. Pris de peur, l'ami s'est enfui, laissant sa dulcinée seule face aux malfrats. Après avoir ravi le sac, le braqueur est retourné sur la moto. Au lieu de partir, le voleur s'est mis à regarder fixement la jeune fille et est redescendu de la moto dans le but de lui remettre son sac. Curieusement, la jeune fille et le braqueur se sont enlacés comme si tous les

deux venaient d'être frappés par un coup de foudre. Après s'être embrassés comme pour sceller leur nouvelle union, le braqueur a menacé son collègue avec son arme et s'est emparé de la moto. La jeune fille est montée à l'arrière de l'engin et ils sont partis, pendant que l'autre malfrat, abasourdi, est resté sur place.

◆ Un homme se présente à une fête avec ses six épouses enceintes

Il s'agit d'un homme d'affaires nigérian qui s'appelle, Pretty Mike. Ce dernier qui est polygame s'est présenté à une cérémonie de mariage avec ses six épouses, toutes enceintes. Ces bonnes dames ont manifesté leur joie devant les invités qui ont comparé le polygame à Salomon, le roi d'Israël qui aimait beaucoup les femmes. En voyant les six épouses enceintes, les invités ont mis en avant une parole de la Bible dans Genèse 9 verset 7 où Dieu donne instruction à Adam et Ève de remplir la terre. La gente masculine présente à la cérémonie l'a félicité pour son exploit. L'homme d'affaires a affirmé qu'il est venu avec ses six femmes à la cérémonie de mariage pour démontrer qu'il est loin de plaisanter et éviter que l'opinion croit en un montage, si et seulement si ses photos en compagnies de ses épouses étaient mises sur les réseaux sociaux. □

BEPC 2023/ séminaire

LES JURYS ET CHEFS DES CENTRES À L'ÉCOLE DU SAVOIR

Il s'est tenu le mardi 27 juin dernier à Brazzaville, un séminaire de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le déroulement du BEPC. En effet, celui-ci vise à assurer le bon déroulement du BEPC session de juillet 2023. La cérémonie a été placée sous le haut patronage du ministre de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation Jean Luc Mouthou.

En effet, ce séminaire avait pour but de donner les dernières consignes relatives au bon déroulement du BEPC session du 4 juillet 2023. Ainsi, au cours de cet échange entre le ministre de tutelle, les membres du jury, les chefs de centres, les délégués de la lutte contre la fraude scolaire et le service de sécurité, plusieurs mesures ont été prises. Pour préparer ces acteurs impliqués, quatre thèmes ont été développés parmi lesquels, l'organisation et le déroulement du BEPC, le rôle et les limites du délégué antifraude. Comme on le voit, il s'agit des thèmes qui vont dans le sens de la réussite de cet examen d'Etat.

A cet effet, plusieurs innovations ont été apportées cette année dans le déroulement de cet examen, entre autres, l'implantation des centres d'examens dans les diffé-



rents centres hôpitaux pour les candidats malades, le déploiement des superviseurs dans toute l'étendue du territoire national, les chefs de centres surpris en cas de fraude seront inscrits dans le registre noir et ne feront plus partie de la commission d'organisation des

examens d'Etat. Toutes ces mesures coercitives contribuent à rendre crédibles les examens d'Etat au Congo. Rappelant les missions à ses pédagogues, David Boké, inspecteur général a indiqué que le rôle de l'équipe pédagogique est énorme d'où son invite à la vigilance:

« les superviseurs désignés par le ministre vont sillonner dans tous les départements pour s'assurer de tout. Ils sont donc appelés à donner le meilleur d'eux-mêmes. Car être un jury n'est pas un privilège, mais un risque », a-t-il souligné. C'est dans ce contexte

que le ministre Jean Luc Mouthou, a appelé chacun à la responsabilité « Nous avons rappelé la nécessité pour tout candidat au BEPC de s'abstenir d'emmener le téléphone dans les centres d'examen. Nous avons sorti le livre noir de notre système éducatif, tous les enfants qui seront pris en flagrant, écopèrent de 3 années d'interdiction et ne participeront plus au BEPC », Par ailleurs il a également mis l'accent sur l'interdiction des dérogations des élèves « Nous allons interdire les dérogations. Chaque enfant doit pouvoir faire son cycle normalement, que ce soit au préscolaire, au primaire, et au secondaire et en bénéficier in filet la possibilité de pouvoir se présenter aux examens d'Etat que ce soit au CEPE, BEPC ou au Baccalauréat. Cette politique est un nouvel éclairage pour atteindre l'objectif attendu, c'est-à-dire, la crédibilité des diplômes congolais », a conclu le ministre.

Dim-Martie Mizère

ESGAE/Soutenance binôme en Ressources humaines

AUDE CHRISHNA KOKOLO ET VÉRO CHARHELLE BOUANGA OBTIENNENT UNE NOTE DE 15,50/50

A l'occasion de leur soutenance pour l'obtention du diplôme de master professionnel en management des ressources humaines, Aude Chrishna Kokolo Foutou et Véro Charhelle Chérésa Bouanga Mabiala ont présenté et soutenu publiquement en binôme, le samedi 24 juin 2023 à Brazzaville dans la salle Barbadine de l'Ecole Supérieure de Gestion et d'administration des entreprises (ESGAE), devant les membres du jury leur mémoire. Cette recherche scientifique a porté sur la gestion du personnel dans une administration publique : cas de la direction générale de la fonction publique (DGFP).

En effet, les impétrantes ont mis en lumière un tableau sombre sur la gestion du personnel. De leur analyse découle une inefficacité de la gestion du personnel et une lenteur administrative. Elle a révélé la mauvaise organisation des gestions des carrières, notamment le traitement des avancements et reclassements des agents, alors que la gestion du personnel est fondamentale dans le recrutement et la rémunération.

Le choix de ce thème par ces dernières se justifie par le fait que la DGFP est au centre de la vie socio-professionnelle des congolais, plus particulièrement ceux des agents civils de l'Etat. Ce qui leur a paru intéressant d'étudier les pratiques de gestion du personnel au sein de cette

grande structure. L'objectif général de cette recherche était d'analyser la pratique de la gestion du personnel à la DGFP. De cet objectif découlent les objectifs spécifiques qui consistent à identifier les problèmes que pose la gestion des personnels à la DGFP et proposer les pistes de solutions susceptibles d'apporter des améliorations y relatives.

Ainsi, les impétrantes ont indiqué que l'intérêt de ce travail de recherche est d'ordre pratique dans la mesure où il permet de vérifier les théories développées sur la gestion du personnel par les spécialistes. Des théories qui ont été appliquées, partiellement ou totalement dans les administrations publiques en général et à la DGFP en particulier. Ainsi, les causes de l'inefficacité de



Aude Chrishna Kokolo Foutou et Véro Charhelle Chérésa Bouanga Mabiala

la gestion du personnel selon elles, ont été mises en relief. Elles se résument ainsi qu'il suit : l'inefficacité du plan de formation, le retard sur le re-

classement, l'inadéquation poste/profil. Toutefois, elles ont révélé que de tels problèmes sont d'ordre organisationnel et fonctionnel dont les principaux sont les mauvaises conditions de travail, le déficit sur le plan matériel et les primes. Par ailleurs, Aude Kokolo a révélé que la DGFP éprouve un énorme problème du point de vue organisationnel. « La gestion du personnel pose nécessairement des problèmes au sein de la DGFP. L'utilisation adéquate de cette ressource demeure un problème épineux dans cette adminis-

tration publique », a-t-elle fait savoir.

De son côté, Véro Bouanga a souligné que « malgré le fait que la DGFP dispose d'un cadre juridique adéquat pour prendre en charge son personnel, force est de constater qu'elle demeure en proie à des critiques et reste confrontée à des nombreux dysfonctionnements opérationnels illustrés par une absence totale de contrôle de présence au quotidien de ses agents sur le lieu de travail. A cela s'ajoute le taux d'absentéisme qui est plus élevé et la lenteur administrative est légendaire ».

Le Professeur Gabriel Kissita, président du jury a quant à lui pris bonne note du travail présenté et a encouragé l'effort de ces impétrantes en leur attribuant après concertation du jury, une note de 15,50/20. Car selon le président du jury, « cette mention se justifie par le fait que le thème est d'actualité et soulève l'enjeu de formation dans nos administrations. Il a également apprécié favorablement la démarche poursuivie. Ce qui justifie les résultats obtenus ».

D.M.M.

Cinéma

LE PUBLIC CONGOLAIS SENSIBILISÉ SUR LES EFFETS SPECIAUX DU 7^{ème} ART

Sidney Kombo Kitombo, cinéaste congolais résidant en Nouvelle Zélande, a animé le 22 juin 2023 une conférence-débat sur les métiers liés aux effets spéciaux dans le cinéma, dans le but de sensibiliser et d'initier le public congolais sur ces carrières de l'avenir.



Sidney Kombo Kitombo face aux cinéphiles congolais

Héros dans l'ombre à l'origine des plus grands effets spéciaux des films américains à succès, la star Sidney Kombo Kitombo a invité les Congolais à croire en eux. « *Au lieu qu'on assiste à la vision américaine de l'Afrique, on peut avoir une méthode de raconter le continent africain à notre propre manière, en apprenant bien sûr à comprendre notre histoire, en découvrant nos légendes et savoir les raconter, car l'histoire est le socle d'une identité culturelle constituant le point de départ d'une nouvelle démarche de raconter les faits* », a-t-il fait savoir. Au sujet des obstacles qui entravent notamment les jeunes Congolais à s'engager dans le parcours de ces nouveaux métiers, le conférencier a fait remarquer que souvent, l'on

attend passivement de nos dirigeants qu'ils fassent ce que nous voulons. « *De la même manière que ces derniers nous éduquent, nous avons aussi le devoir d'éduquer nos autorités nationales sur la nécessité de mettre en place des structures qui s'imposent pour l'éclosion des métiers du cinéma* », a signifié Kombo Kitombo devant un public hétéroclite. De nombreux étudiants de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université Marien Ngouabi, alléchés par les démonstrations du conférencier, se sont dits prêts à se lancer dans l'apprentissage de ces métiers du cinéma, dès que les conditions seront réunies par l'Etat.

Cette conférence-débat initiée par la ministre de l'industrie culturelle, artistique,

touristique et des loisirs, Lydie Pongault en partenariat avec l'UNESCO, est une fenêtre ouverte au champ d'action que constituent les effets spéciaux. A une époque où tous les métiers convergent vers l'évolution numérique, il est impérieux de valoriser les nouveaux métiers au Congo. Cela passe par des rencontres de ce genre pour susciter des vocations, mais surtout sur le long terme, une démarche politique structurante, en vue de former des professionnels et favoriser l'employabilité dans les nouveaux secteurs. Les effets spéciaux ont une importance à ne plus démontrer dans la création cinématographique, et il n'y a pas d'industrie de cinéma sans maîtrise des effets spéciaux. C'est pourquoi la ministre Lydie Pongault a réitéré à cette

occasion la démarche du Président de la République, Denis Sassou N'Gusso qui, à travers la nouvelle dénomination du ministère en charge de la culture, donne une orientation plus économique, portée sur la diversité des métiers. « *Désormais, le ministère en charge de la culture ne sera plus seulement celui des musiques, des musiciens, des écrivains, des peintres, des danseurs, mais aussi celui des créateurs numériques* », a souligné la ministre Lydie Pongault.

Pour sa part, Mme Fatoumata Marega, représentante de l'UNESCO au Congo a félicité la ministre en charge de l'industrie culturelle pour cette initiative unique, en ces termes : « *En fait, cette initiative s'inscrit dans ce que l'UNESCO appelle l'intersec-*

toriel, et nous sommes ici dans le pays pour promouvoir aussi l'intersectoriel. Nous nous intéressons également à l'innovation, à la formation technique et professionnelle, à la formation qualifiante, à la recherche scientifique, aux académies et à l'université. La cible commune, ce sont les jeunes. Le thème commun ou le dénominateur commun, c'est l'employabilité des jeunes, la création des richesses. Pour l'UNESCO, quelque chose est en train de naître ».

A cet effet, Fatoumata Marega a appelé les différentes sensibilités et les autorités du pays à accompagner la ministre en charge de l'industrie culturelle à s'inscrire dans les métiers de l'avenir pour les jeunes comme expérience-pilote.

A l'endroit du cinéaste Sidney Kombo Kitombo, elle s'est dit fière de savoir qu'il y avait la main d'un Congolais, d'un Africain, en l'occurrence Sidney Kombo Kitombo derrière ces grands films à succès comme « *Le voyage dans la lune* », « *L'homme invisible* », « *Le Seigneur des anneaux* », « *King Kong* », « *Les gardiens de la galaxie* », « *Black panthers* » et autres.

« *Nous devons rêver ici dans cette salle et ailleurs au Congo et en Afrique, qu'il y a des centaines de Sidney Kombo Kitombo armés bien entendu de passion, car lorsqu'on est passionné de ce que l'on entreprend, il y a toujours un aboutissement heureux. On parle de Hollywood aux Etats Unis, Nollywood au Nigeria, Bollywood en Inde et pourquoi pas de Collywood demain au Congo?* », a-t-elle conclu.

Cette conférence-débat s'est déroulée en présence des représentants des agences du système des Nations Unies et de quelques membres du gouvernement impliqués pour faire aboutir l'initiative. Après Brazzaville, Sidney Kombo Kitombo devait se rendre à Pointe-Noire pour poursuivre ces rencontres de sensibilisation avec le public de la capitale économique du pays.

Gulit Ngou

Livre

« AU NOM DU PERE », OUVRAGE DE PRINCE MALELA

L'écrivain congolais Prince Maléla vient de publier son livre intitulé « Au nom du père », distribué depuis le 2 juin 2023 par le site Amazon Média. Cet ouvrage de 144 pages est un hommage que l'auteur a rendu à son père Maurice Claude Maléla Soba, homme politique congolais, membre du Parti Congolais du Travail (PCT), décédé le 18 novembre 2020.

« *J'ai écrit ce livre en pensant aussi à vous tous qui me lirez. Je me réjouissais alors de partager avec vous l'histoire de notre famille, ainsi que l'envie de vous transmettre à travers ce récit, une part de ce*

que cet homme extraordinaire nous a enseignés, transmis durant sa vie, en souhaitant que cela vous transporte et vous inspire aussi dans votre vie », a indiqué Prince Maléla.



Dans ce livre, l'auteur relate le parcours politique de son père qui a occupé plusieurs postes au Congo, entre autres

ambassadeur du Congo en République Centrafricaine, président du comité PCT de l'arrondissement 1 Makéléké-

lé, membre du Conseil économique, social et environnemental. D'origine congolaise, Prince Maléla vit à Lille en France depuis une quinzaine d'années. Il a évolué dans le domaine événementiel (Afro) pendant plusieurs années, et a œuvré pendant longtemps à la promotion de la culture Afro dans la Métropole Lilloise et ailleurs, en organisant divers événements. Il s'agit des expositions, des conférences, des défilés de mode et des pop-up stores. L'écrivain a aussi collaboré avec de nombreux acteurs de la scène culturelle Afro.

Gulit Ngou

C.A.N U23 de Football

LE CONGO, COMME ON S'Y ATTENDAIT

Point n'est besoin de savoir lire dans une boule de crystal pour prédire le destin du Congo dans ce tournoi final de la CAN U23 de football. Car dans ce groupe A, dit de la mort, le Congo avait déjà le bilan le plus négatif face à ses adversaires immédiats, notamment dans la catégorie des seniors. Cela s'est confirmé.

Dans sa livraison précédente, le Patriote avait relevé qu'en phase finale des compétitions continentales le Congo, dans la catégorie seniors, n'avait pas encore battu ces pays-là. Rappelons-nous il débutait dimanche 25 juin à Rabat contre le Ghana. Ce même Ghana qu'il affrontait il y a de cela 55 ans à Asmara dans le cadre de la troisième journée de la phase finale du tournoi seniors. Alors que le sort du Congo était déjà scellé après les défaites face au Congo Léopoldville (0-3) et au Sénégal (1-2), le Congo avait perdu son troisième match contre le Ghana (1-3). Et pourtant, sur le papier, notre équipe avait plutôt fière allure mais le naufrage n'a pu être évité. Pas étonnant donc que dimanche 25 juin 2023, face au Ghana, le Congo ait perdu honorablement (2-3) après avoir été mené (0-3) jusqu'à la 90^{ème} mn. Mardi dernier, le Congo affrontait au deuxième match



le Syli National de Guinée. Là encore, un très mauvais souvenir : au troisième match du tournoi final des deuxièmes jeux africains, le Congo affrontait la Guinée après avoir battu la Haute-Volta (2-0) et perdu devant l'Egypte (1-3). Mais, entre-temps, le gardien Matsima avait reçu le carton rouge dans le match précédent contre l'Egypte pour comportement anti-sportif. Il avait été remplacé par Mboundou contre la Guinée. Résultat ? Naufrage congolais (1-5). A Rabat, la Guinée a

encore gagné (3-1). Enfin, c'est connu, face au Maroc il y a eu un nul (1-1), à Douala en 1972 et deux défaites en 1978 à Kumasi (Ghana) et en l'an 2000 au Nigeria sur le score identique de zéro but contre un. Et donc, ce qui est arrivé vendredi (0-1) était comme programme. Encore qu'à l'époque, le Congo disposait de vraies équipes respectables.

Mais il n'y a pas à faire la fine bouche

Évidemment, les conclusions

sont vite tirées. Mais la chose est plutôt complexe. Il ne faut pas précipitamment conclure que, de toute façon, le football congolais va mal. Car s'il allait si mal il ne pouvait pas se qualifier pour toutes les phases finales cette saison en éliminant des adversaires respectables. Il a sûrement besoin d'un certain nombre de réglages pour le sortir de ses complexes, de son impuissance et de son inefficacité. Le secret, à vrai dire, est seulement dans le travail. Un travail pas soumis constamment à des épreuves. Mais un travail réalisé dans l'espace et dans le temps avec méthode, dévouement, et intelligence dans des conditions appropriées. Et c'est qui interpelle les dirigeants qui, malheureusement, passent le plus clair de leur temps à se quereller, à organiser la « chasse » autour de l'argent de la C.A.F et la Fifa, à revendiquer on ne sait quoi et par conséquent à saboter. Tous les malheurs du Congo sont,

peut-être, autour de l'argent. Car à l'époque quand il n'y en avait pas les eaux étaient calmes et les dirigeants, sans arrière-pensée, se mettaient effectivement au service du football.

Mais, maintenant, les temps ont changé et curieusement c'est tout le monde qui, désormais, court vers le football sans forcément lui donner la priorité. Il est plutôt question d'assouvir des appétits personnels. A l'époque, le mwana foot, et l'office national des sports scolaires et universitaires constituaient des viviers de l'élite. Mais aujourd'hui, tout se base désormais sur la formation. La fédération congolaise de football dispose d'un centre encore en gestion à Ignyé. L'Etat, pour sa part, n'en a plus car celui qui existait au stade président Alphonse Massamba débat, à l'initiative du président de la république, a été oublié, et abandonné. Certains privés sont, en ce moment, seuls sur le terrain. Mais ont-ils les moyens de leur politique ? Néanmoins, c'est dans ces conditions-là que le Congo parvient quand même à se qualifier pour les différentes phases finales en compétition de jeunes. Il suffit, à vrai dire, d'y mettre suffisamment de sérieux pour s'en sortir.

Nathan Tsongou

Football européen

OÙ EN EST-ON AVEC LE FEUILLETON MBAPPÉ ?

L'été chaud européen a souvent été agrémenté par quelque chose qui a tendance à mettre l'Europe du foot sens dessus-dessous. Et pourtant cela ne concerne généralement qu'une personne mais de très grande valeur. Cette fois, c'est le français Kylian Mbappé Lottin qui est au centre des projecteurs.

On croyait pourtant ce feuilleton désormais rangé dans les archives après le transfert raté du français au Real Madrid, il y a de cela un an. Mbappé, malgré son envie d'aller à la Maison Blanche, avait fini par signer à nouveau pour deux ans en faveur du Paris Saint Germain suite à de multiples pressions. Mais à un an de l'expiration du fameux contrat de deux ans, Kylian Mbappé a clairement laissé entendre qu'il honorerait son engagement jusqu'en 2024. Pour le reste, lui seul avait la dernière décision. Sauf que le Paris Saint Germain est plutôt en train de rappeler à Kylian Mbappé qu'il avait aussi pris l'engagement d'une année supplémentaire. Mais c'est cela que le prodige français est en train de contester. Et comme le fameux engagement est forcément verbal puisqu'il n'y a aucun document qui ait été exhibé. Qui dit vrai, qui veut tricher ? C'est là le problème.



Kylian Mbappé Lottin

Cependant, comme Paris Saint Germain ne tient pas à laisser son prodige sans rien en échange alors autant précipiter son départ. Kylian Mbappé Lottin est donc placé sur la liste des départs. Le Real Madrid fait alors au Paris Saint Germain une offre de cent vingt millions (120.000.000) d'euros mais, Paris saint Germain, pour l'instant, exige deux cent cinquante millions. Les représentants des deux équipes vont devoir s'asseoir autour d'une table pour trouver un consensus. En attendant, on n'est pas forcément à l'abri d'un revirement. Car, il y a parfois des paramètres susceptibles de modifier complètement la donne comme la dernière fois quand le président Emmanuel Macron avait dû intervenir. Cette fois, à un moment donné, il avait été évoqué la possibilité d'une nouvelle implication du président français. Mais Kylian Mbappé avait aussitôt

v i o - lement réagi. Alors, que vat-t-il se passer ?

Mbappé, une perle taillée pour collectionner des titres de gloire

Né le 20 décembre 1998 à Bondy (France), Kylian Mbappé est fils d'un citoyen d'origine camerounaise et d'une mère française. Avec 1 m 78 de taille aujourd'hui, il semble fait pour le football. A six ans d'âge, il a intégré l'As Bondy où il y est resté jusqu'en 2015, année à laquelle il débarque à l'As Monaco. En 2017, il devient champion de France avant de briller de mille feux en ligue européenne des champions. C'est là donc que la planète-foot le découvre et beaucoup de clubs se mettent à lui faire les yeux doux. Mais il choisit le Paris Saint Germain qui débourse 180 millions d'euros pour se l'offrir. Depuis, le bondynais est en train de se bâtir un parcours qui promet d'être exceptionnel. Car, voyez-vous, à 17 ans il était déjà le deuxième joueur après Edson Arantès Do Nascimento « Pelé » à inscrire un doublé en phase finale de coupe du monde et à marquer en finale. Champion du monde avec la France en 2018, Kylian Mbappé a aussi

été à cinq reprises meilleur buteur de ligue 1.

En 2018, il a décroché le trophée Raymond Kopa qui récompense le meilleur jeune à l'échelle mondiale. Comme l'anglais Geoff Hurst en 1966, Kylian Mbappé est le deuxième joueur à inscrire un triplé en finale de la coupe du monde. Cela s'est passé l'année dernière au Qatar. A bientôt 25 ans, Kylian Mbappé Lottin est désormais un joueur mûr. Sa force réside dans sa course supersonique, dans son placement exemplaire, dans la précision de son tir et tout naturellement dans ses coups de reins déroutants. Mais en attendant d'être fixée sur sa prochaine destination, la planète-foot va sûrement se passionner d'un feuilleton dont la maîtrise devient plutôt difficile. On apprend par exemple que, Liverpool est, lui aussi, présentement candidat à accueillir le bondynais. Il a d'ailleurs fait une offre de trois cent millions d'euros. Mais Mbappé refuse d'aller en Angleterre. Apparemment, il s'accroche aux 60 millions d'euros de fidélité qu'il pourrait toucher en jouant la saison 2023-2024 avec le Paris Saint Germain. Seulement, à la fin, il devrait partir libre au Real Madrid. Ce que Paris ne veut pas.

Merlin Ebalé

Football

SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FÉCOFOOT

Comme on pouvait s'y attendre, après la défaite contre le Mali et l'intervention du ministre en charge des sports à l'assemblée, le comité exécutif de la fédération congolaise de football se devait de réagir. La réunion a finalement eu lieu le mercredi 27 juin au siège de la fédération.



Le comité exécutif de la Fécófoot (Photo d'archives)

Outre les traditionnels vérification de présence, le mot du président et l'adoption de l'ordre du jour, six autres points ont été examinés à l'occasion. Il s'agit de l'adoption du procès-verbal de la dernière session du comité exécutif du 14 avril 2023, l'analyse de l'intervention du Ministre des sports lors de son interpellation à l'Assemblée Nationale, la préparation du prochain match des éliminatoires de la CAN Côte d'Ivoire 2023 contre la Gambie, la mise en place des staffs techniques des Diables-Rouges U-15 et A, les engagements des clubs aux compétitions inter-clubs de la CAF (homes et dames) et divers. Prenant le premier la parole, le président de la fédération congolaise de football, Jean Guy Blaise Mayolas, a d'abord souhaité la bienvenue

à l'ensemble des participants avant de les remercier pour leur disponibilité. Il a poursuivi en exhortant les membres du comité exécutif à mettre du sérieux dans l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. De même, Jean Guy Blaise Mayolas a félicité les organisateurs et les lauréats du championnat national ligue 1, tout comme il a congratulé les encadreurs et les joueurs des équipes nationales des U17 et U20 qui ont honorablement représenté le pays dans les deux compétitions africaines auxquelles ils ont participé. Il a terminé son propos en invitant tous les membres du comité exécutif à s'investir de tout leur cœur dans la recherche des voies et moyens de sortir le football congolais de l'état comateux dans lequel il se trouve présentement.

Il s'agit, en d'autres termes, pour chacun des membres du comité exécutif de faire plus que d'habitude afin que le football congolais retrouve sa compétitivité. Analysant le point relatif à l'intervention du ministre de tutelle lors de son interpellation à l'assemblée nationale, le comité exécutif a plutôt marqué son indignation suite aux propos désobligeants qui ont été prononcés à cette occasion. Loin de verser dans la polémique, le comité exécutif a néanmoins souligné que la gestion de l'équipe nationale sur le plan technique relève exclusivement du sélectionneur national qui est recruté de commun accord par le ministère en charge des sports et la fédération congolaise de football.

Le comité exécutif tient, par ailleurs, à préciser que le sélectionneur est le garant

de la gestion technique alors que la fédération congolaise de football ne s'occupe strictement que des questions administratives liées à la convocation des joueurs.

Quant aux aspects financiers, de la mise en route et des primes, ils sont du ressort du ministère en charge des sports sans que la fédération congolaise de football ne soit associée. C'est ainsi que le comité exécutif a estimé inimaginable et ahurissant que soit fait allusion à une «dime» versée par les joueurs aux membres de la fédération. Un peu comme cela se passe à l'église.

A propos du match Gambie-Congo de septembre prochain, le comité exécutif l'a reconnu déterminant et seule la victoire peut conduire le Congo à la phase-finale en Côte d'Ivoire. A l'effet d'optimiser les chances de l'équipe nationale, il a été décidé de la mise en place d'une commission chargée de la préparation de cette rencontre à enjeu important. Concernant la désignation des staffs techniques des Diables-Rouges U-15 et A, l'opération a été reportée à très prochainement. Pour ce qui concerne les engagements aux compétitions africaines inter-clubs il a tout simplement été demandé à l'As Otohô (ligue des champions) et à Diables-Noirs (coupe de la confédération) de déposer déjà les dossiers y relatifs vu que la date butoir des engagements est fixée

au 30 juin 2023.

Dans les divers, le comité exécutif a été informé du déroulement du 1er au 7 juillet 2023 à Kinshasa (R.D.C) de la coupe de l'UNIFAC, désormais débaptisée Fatshi-cup. Une compétition réservée aux moins de 20 ans des pays de la sous-région d'Afrique centrale. Les Diables-Rouges ont tout naturellement été engagés et toutes les dispositions ont été prises pour une bonne participation de l'équipe nationale congolaise.

Néanmoins le comité exécutif a finalement décidé de retirer l'équipe nationale féminine des Diables-Rouges U23 des éliminatoires des jeux olympiques Paris 2024. Enfin, le comité exécutif a été informé de l'état d'avancement du projet portant sur la convention relative au partenariat avec Avast sport Events sur l'organisation des championnats d'élite de la république du Congo.

Au cours de cette session, les membres du comité exécutif ont appris avec consternation le décès de Monsieur Henri Emile Mondjo, ancien vice-président de la fédération congolaise de football et ancien membre de la Confédération Africaine de Football (C.A.F). Très ému par cette triste nouvelle, le comité exécutif présente ses condoléances les plus attristées à la famille endeuillée.

Merlin Ebalé

RÉFLEXION

LES VIOLONS RÉELLEMENT EN DÉSACCORD

On nous en voudra sûrement de remuer le couteau dans la plaie. Mais de telles exhibitions en public ne peuvent passer comme une lettre à la poste. Car ce qui se passe est en train tout simplement de confirmer qu'en football les Congolais sont en train d'aller à la chasse en rangs dispersés. Visiblement, chaque partie tient mordicus à tirer la couverture à soi.

Pour preuve la tutelle affirme entretenir une relation plutôt complexe avec son partenaire qui, de son côté, marque son indignation. Dans un jeu éminemment collectif les co-équipiers ont donc choisi de s'ignorer pour privilégier le jeu personnel. Comment, dans ces conditions-là, le Congo peut-il gagner un match, comme celui de septembre prochain contre la Gambie ? On se croit vraisemblablement dans une pièce de théâtre qui engendre plutôt

de la déception.

Car, au lieu de se mettre ensemble aux trousseaux du gibier, on préfère se tacler, se marcher sur les pieds, se poser les peaux de bananes sous les pieds et se montrer du doigt. Mais le Congo peut-il être honoré par pareil « cirque » ? Est-ce dans ces conditions-là que le football congolais peut, subitement, retrouver sa compétitivité ? La performance, et ce n'est un secret pour personne, est le fruit du travail. Un travail bien fait dans des conditions appropriées et avec des acteurs qui pensent ensemble sur un même thème. Au football, quand les acteurs décident de ne plus se faire des passes, la défaite est garantie.

A quoi bon alors faire le médecin après la mort ? A l'émission « Zitoula » de Télé-Congo, animée par Mesmin Ombouma, le doyen Georges Eboué avait prévenu : « le minis-

tère des sports et de la fédération congolaise de football ne sont pas en harmonie et donc pas de chance pour le Congo de battre le Mali ». Cela s'est confirmé sur le terrain. En réalité, ce qui s'est passé était parfaitement prévisible. Mais est-ce vraiment nécessaire de passer par les états généraux du football comme le recommande le président de l'Assemblée ? Mais que fait-on des conclusions des journées de réflexion sur le football qui venaient fraîchement d'être organisées ? On va donc susciter une nouvelle sortie d'argent alors qu'on vient de faire cadeau de près d'un demi-milliard de francs Cfa au français Sébastien Migné.

Et pourtant, on parle beaucoup de formation ces derniers temps. Qu'a-t-on fait du centre national de formation de football lancé par son Excellence le président de la Ré-

publique en prévision de la CAN 2007 ? En plus, il existe bel et bien une direction nationale des centres de formation. Pourquoi n'est-elle toujours pas opérationnelle ? C'est dire que le Congo a plutôt intérêt à mettre l'accent sur le travail.

Car c'est depuis le début des années 80 que le football congolais est sur une pente descendante. Mais au lieu de se concentrer sur cette donne, les différents chefs qui ont défilé à la tête de ce département n'ont pas fait ce qu'il fallait à l'exception de Serge Michel Odzocki qui a tenté de mettre en place la politique nationale de développement et de promotion du sport. C'est dire que dans le football, aujourd'hui, on a plutôt besoin d'actes concrets que de discours qui tiennent lieu de saupoudrage. En ce moment, il y a Gambie-Congo qui pointe à l'horizon et il est question de travailler de façon conséquente pour gagner.

Georges Engouma